

REFLECT VBO FEB

Une publication de la Fédération des Entreprises de Belgique

#30



IN
IN

NOVATION
SPIRATION

R&D & INNOVATION
LA BELGIQUE RESTE-T-ELLE À LA
POINTE EN MATIÈRE DE R&D ?
P 06

TENDANCES & FRONTIÈRES
LE POINT DE VUE D'EXPERTS
P 18

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
UN POINT NÉVRALGIQUE :
LE SOCLE DES CONNAISSANCES
P 24

**Les Bruxellois ont
des compétences
uniques, ça c'est tof !**

**ET AVEC ACTIRIS,
JE TROUVE
LE BON CANDIDAT**

Bruxelles nous apprend à persévérer, à être patient, à négocier.. A tirer notre plan, quoi. Et ça, en plusieurs langues. Vous cherchez un candidat qui possède toutes ces compétences ? Chez Actiris, un consultant spécialisé dans votre secteur d'activité vous accompagne dans tous vos recrutements. Et pour vos postes les plus compliqués à pourvoir, nous travaillons main dans la main avec nos partenaires et votre entreprise pour former ensemble les Bruxellois qui deviendront vos collaborateurs de demain. On y va ?

L'INNOVATION NE TOMBE PAS DU CIEL

Pieter Timmermans
CEO VBO FEB

Nous voulons tous une croissance durable, de meilleurs emplois et une véritable cohésion sociale. Mais comment atteindre ces objectifs ambitieux? Cette question n'est pas nouvelle. On se la posait déjà au début du 21^e siècle, même si le climat économique était plus favorable. Malgré les nombreux avantages de l'euro et de l'approfondissement du marché intérieur, nos responsables politiques estimaient que l'économie n'était pas encore assez solide pour exploiter toutes les opportunités. Il n'était pas question de nous reposer sur nos lauriers et nous avons donc reformulé la question : « Comment faire de notre économie l'économie de connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde? » Cela signifie tout simplement que pour rester pertinente, notre économie doit se réinventer.

En 2000, la réponse à cette situation a été apportée par la stratégie de Lisbonne, qui visait à poursuivre la construction d'une économie compétitive, dynamique et fondée sur la connaissance. La recherche et le développement (R&D) y jouaient en rôle clé en tant que source potentielle d'innovation. Dix ans plus tard, cette stratégie s'est traduite par un objectif concret: au moins 3% du PIB devaient être affectés à la R&D, avec le secteur des entreprises comme moteur. Nous sommes fiers de constater que la Belgique y est parvenue. Elle est aujourd'hui l'un des leaders mondiaux en matière de R&D et d'innovation.

Dans ce REFLECT, nous mettons les choses en perspective : quelle est la position de la Belgique en matière de R&D, mais aussi en termes d'innovations qui en résultent? Comment sommes-nous arrivés aussi loin? Quels sont les défis actuels? Et comment pouvons-nous conserver et consolider notre position de leader?

UN PAYSAGE DE R&D UNIQUE

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine : l'innovation ne tombe pas du ciel. Elle est le résultat de longues années de recherche et de développement. Notre pays occupe une position particulière sur la carte mondiale de l'innovation. En effet, la Belgique dispose d'un paysage de R&D unique avec une collaboration symbiotique entre les pouvoirs publics, les établissements d'enseignement, les instituts de la connaissance... et – à ne pas oublier – les entreprises.

« Expliquez-nous cela concrètement », me direz-vous. C'est ce que nous faisons dans ce REFLECT. Nous nous éloignons des concepts abstraits, tels qu'innovation, écosystèmes de R&D, diffuseurs de connaissances et intelligence artificielle et laissons quelques innovateurs clés en Belgique témoigner de leur expérience et de leur vision au départ d'exemples concrets.

Nous ne pouvons pas nous permettre de rester immobiles. Par rapport au début des années 2000, la situation a fondamentalement changé. Le monde est aux prises avec un climat économique plus incertain et nous sommes confrontés à une série de défis qui nous préoccuperont pendant quelques générations encore. Si la nécessité d'une économie solide n'a pas changé, la tâche à accomplir bien. Aujourd'hui, cette économie doit en plus être socialement et écologiquement responsable, donc durable. Comment pouvons-nous veiller à ce que notre économie continue à se développer pour devenir une économie compétitive, sociale et durable? La réponse est évidente : l'innovation reste la clé du succès.

Bonne lecture!



**« LA NÉCESSITÉ
D'UNE ÉCONOMIE
SOLIDE N'A PAS
CHANGÉ, LE
CONTEXTE BIEN »**

EXECUTIVE INSIGHT



04 NOS ENTREPRISES PERFORMENT BIEN

Edward Roosens et Jean Baeten, VBO FEB: « Ne démantelons pas les incitants fiscaux favorables. Cela nous ramènerait immédiatement dix ans en arrière. »

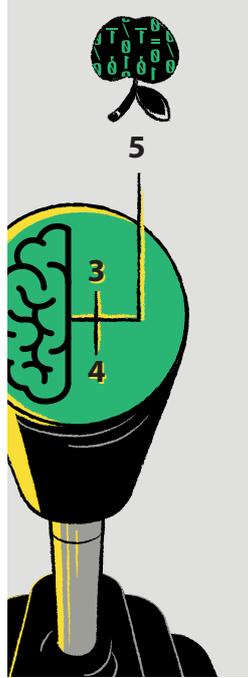
CHIFFRES ET FAITS



06 LA BELGIQUE, LEADER DE RDI EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Pour faire de la Belgique le numéro 1 absolu en Europe et dans le monde, les atouts existants doivent être consolidés.

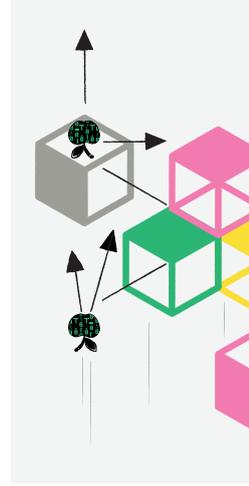
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



10 ÊTRE INNOVANT NE SUFFIT PAS

Un entrepreneur avisé doit protéger et valoriser ses inventions.

INNOVADERS



14 DIX PARTENAIRES D'INNOVATION POUR L'INDUSTRIE BELGE

Avez-vous les ressources et l'expertise nécessaires pour innover ?

DOUBLE INTERVIEW



18 KOENRAAD DEBACKERE & BENOÎT GAILLY

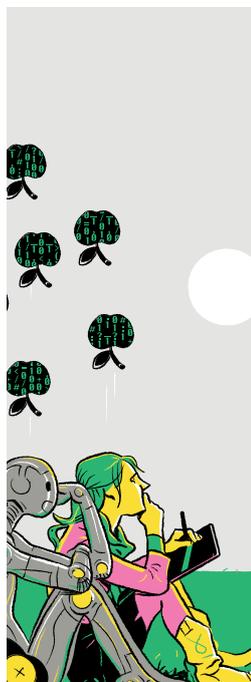
« Innover est un métier. »



NOTRE ÉDITION DE SEPTEMBRE 2023

... se fondera sur le Baromètre d'Edelman dédié à la confiance (Edelman Trust Barometer) pour mettre en évidence la force et la raison d'être des entreprises. La confiance dans les entreprises a rarement été aussi élevée. 62% des sondés à l'échelle mondiale considèrent que le monde des entreprises est de loin l'institution la plus compétente et la plus éthique. La Belgique n'échappe pas à la règle. La confiance dont bénéficient nos entreprises constituera une assise idéale pour le plan d'avenir que la FEB propose au prochain gouvernement fédéral, au nom de la Belgique entrepreneuriale. Un plan pour faire de la Belgique un pays stable et efficace, où il est rentable d'entreprendre et agréable de travailler et de vivre.

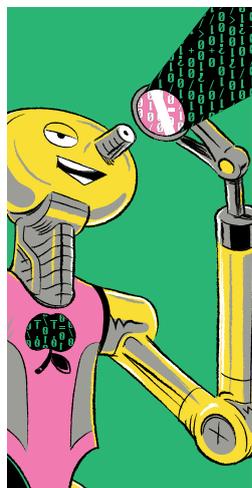
LA RECHERCHE EN BELGIQUE



24 L'AVENIR DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

AI : une (r)évolution pour
votre entreprise ?

ROBOVISION



28 QUAND LES ROBOTS ONT DES YEUX

Jonathan Berte,
fondateur : « Les Belges
ont parfois tendance à
penser trop petit. »

CNH INDUSTRIAL



32 MACHINES AGRICOLES 4.0

Les entreprises innovantes
doivent être capables
de faire face au risque
d'échec.

THÈMES

36

Une sélection de dossiers
suivis par les experts.

LA FEB ENTREPREND

45

La nouvelle façon de
travailler née de la crise de
COVID a également un
impact sur la manière
dont la FEB se fait
entendre et partage ses
connaissances. Désormais,
elle communique aussi via
des webinaires, des
webcasts, des podcasts ...

JURISPRU- DENCE SOCIALE

50

AGENDA FEB

52



Edward Roosens et Willem Thijs, du centre de compétence
Entrepreneuriat numérique & Innovant de la FEB, ainsi que Jean Baeten
et Koen De Munck, du centre de compétence Fiscalité & Investissements
de la FEB, ont assuré le contenu rédactionnel de ce nouveau numéro
de REFLECT.

NOS ENTREPRISES PERFORMENT BIEN



Jean Baeten

Executive Manager
du Centre de
compétence Fiscalité
& Investissements

Edward Roosens

Chief Economist et
Executive Manager du
Centre de compétence
Entrepreneuriat numérique
& innovant

**« LA R&D DOIT
PERMETTRE À NOS
ENTREPRISES D'ÊTRE
(PLUS) RÉSILIENTES
À UN MOMENT OÙ LES
COÛTS AFFICHENT
DES HAUSSES SANS
PRÉCÉDENT »**

Edward Roosens

Oui, les entreprises belges performent bien. De plus, en matière d'investissements dans la recherche et le développement (R&D), elles sont parmi les meilleures d'Europe et du monde. Les innovations qui en résultent créent de nombreux emplois supplémentaires et sont source de richesse. Pourtant, le cadre qui favorise cette tendance positive est sous pression. Les entreprises oseront-elles encore investir dans la R&D en Belgique à l'avenir?

Pourquoi la R&D et l'innovation sont-elles si importantes ?

Edward Roosens (ER) : « C'est grâce à des processus, des produits ou des services innovants que les entreprises peuvent conquérir des parts de marché ou exploiter de nouveaux segments de marché. Les consommateurs auront accès à des produits ou services innovants. La R&D est aussi incroyablement importante pour notre économie belge et la société dans son ensemble. En effet, elle permet à nos entreprises d'être (plus) résilientes au moment où les coûts affichent des hausses sans précédent. La R&D doit accroître notre compétitivité. La R&D doit permettre de créer des emplois durables et de garantir notre prospérité sociale et économique. En outre, ce n'est que grâce à la R&D que nous trouverons des solutions aux énormes défis qui nous attendent. Notamment à tout ce qui a trait au réchauffement climatique. »

Quelle voie a empruntée la Belgique ?

Jean Baeten (JB) : « Aujourd'hui, la Belgique occupe une position de premier plan en termes d'investissement dans la R&D. Elle n'y est toutefois pas parvenue par hasard. Il y a dix ans, nous nous situions dans la moyenne européenne. Grâce en partie au rôle facilitateur de nos pouvoirs publics, reposant notamment sur une politique d'aide fiscale ciblée (voir encadré), de grands progrès ont été réalisés au cours de la dernière décennie. Nous en récoltons aujourd'hui les fruits, notamment avec plus de brevets, plus d'emplois dans les entreprises à forte intensité de connaissances et innovantes, et plus de valeur ajoutée dans nos différents secteurs. »

Quels acteurs y ont contribué ?

ER : « Nous avons gravi ensemble le chemin vers le sommet. Ce fut un effort collectif de nos meilleures universités et institutions de connaissance belges. Mais - pour être honnête - le grand bond en avant s'est produit principalement grâce à nos entreprises. Elles ont été, et sont toujours, le moteur de la R&D en Belgique. Elles le sont restées même pendant les crises de ces dernières années. Celles-ci ont eu un impact négatif important sur la confiance des entreprises et sur les ressources financières disponibles pour les investissements dans la R&D et les infrastructures de recherche, mais grâce

à la stabilité du climat d'investissement dans la R&D, les entreprises ont continué à investir pendant la pandémie de coronavirus. Même la crise énergétique et de compétitivité actuelle, qui pèse lourdement sur la solidité financière des entreprises, ne semble guère entamer leur appétit d'innovation.»

« LES INCITANTS FISCAUX ONT CONVAINCU LES ENTREPRISES DE SE LANCER DANS L'INCERTITUDE. NOUS DEVONS CONTINUER SUR CETTE VOIE »

Jean Baeten

Que faut-il pour conforter ce succès?

JB : « Il a fallu et il faut encore beaucoup de courage en tant qu'entreprise pour débloquer des budgets pour la R&D. L'investissement sera-t-il rentable? Donnera-t-il des résultats? Ces incertitudes constituent des obstacles à la R&D. Les incitants fiscaux ont convaincu les entreprises de faire le calcul du risque. Elles ont pris leur courage à deux

mains et ont osé se lancer dans l'incertitude. Nous devons continuer sur cette voie. Nous devons donner à la Belgique l'impulsion dont elle a besoin pour devenir numéro un en Europe et dans le monde. Ne nous reposons donc pas sur nos lauriers ou, pire, ne démantelons pas les incitants fiscaux favorables. Cela nous ramènerait immédiatement dix ans en arrière. »

Quel rôle joue l'intelligence artificielle (IA)?

ER : « L'intelligence artificielle, avec son éventail de possibilités, est incontournable en matière d'innovation. Le terme 'intelligence artificielle' apparaît un peu partout aujourd'hui et, selon le contexte, il ne recouvre pas toujours la même chose. L'IA est-elle devenue une notion fourre-tout? Peut-être bien. Nous constatons que de nombreux chefs d'entreprise perçoivent encore l'IA comme un concept peu familier. Dans ce REFLECT, nous clarifions le concept d'IA et illustrons comment les entreprises appliquent déjà cette technologie aujourd'hui. C'est ainsi que nous voulons lever le brouillard qui entoure l'IA et rendre ses possibilités visibles. » □

LES INSTRUMENTS FISCAUX EN FAVEUR DE LA R&D

Revenus : déduction pour innovation, qui taxe moins les revenus de l'innovation.

Investissements : crédit d'impôt et déduction fiscale R&D, qui stimulent les investissements dans les brevets, l'innovation et la recherche verte ou écologique.

Coûts salariaux :

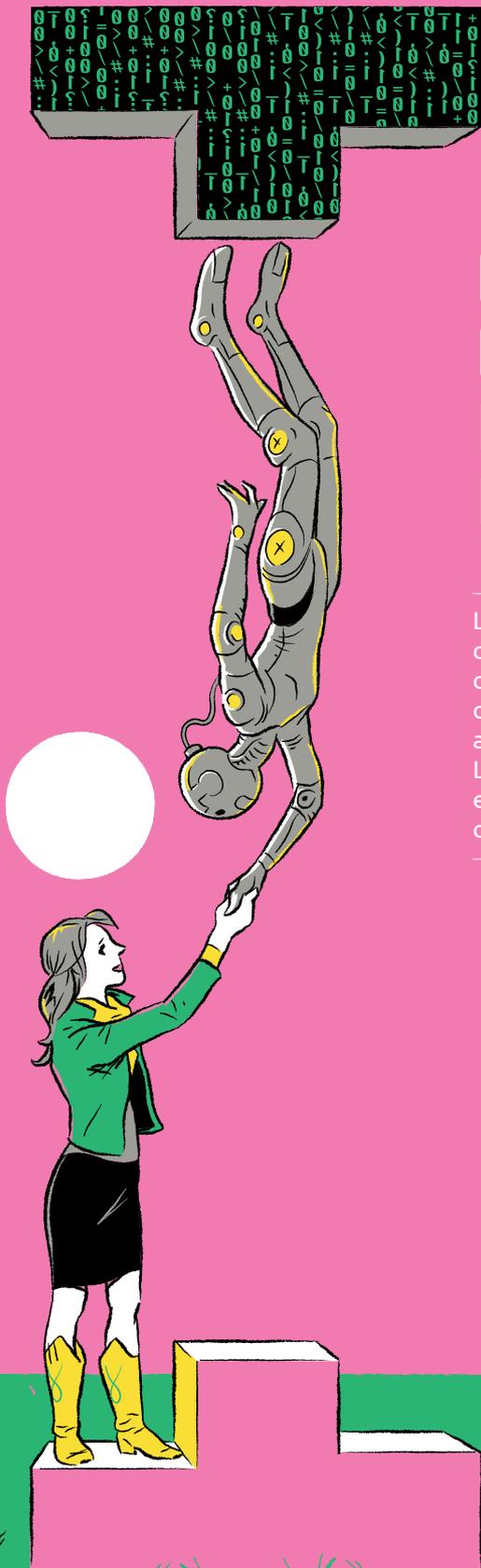
- Un régime expats pour les chercheurs, qui aligne temporairement la charge fiscale élevée de la Belgique pour les talents étrangers sur celle des autres pays de R&D;
- Dispense de versement du précompte professionnel pour les chercheurs, qui réduit le coût salarial des chercheurs pour l'employeur.



Horizon Belgique 2030

La révolution créative et numérique est l'un des thèmes stratégiques de notre vision pour un avenir meilleur pour la Belgique « Horizon Belgique 2030 ». Grâce aux investissements dans la recherche et le développement et à la diffusion de l'innovation, les nouvelles opportunités numériques et technologiques peuvent être pleinement exploitées. Elles débouchent sur des produits, des processus de production et des services innovants qui rendent la vie de chacun plus agréable et réduisent la pression sur les ressources naturelles de notre planète. Cela remettra la Belgique sur la voie d'une productivité et d'une croissance économique plus élevées et garantira la payabilité d'autres objectifs sociétaux importants.

Téléchargez notre plan d'avenir sur www.feb.be > Publications > Horizon Belgique 2030.



LA BELGIQUE, LEADER DE RDI EN EUROPE ET DANS LE MONDE

La Belgique est extrêmement active dans le domaine de la recherche et du développement (R&D). Les dépenses des entreprises, des gouvernements et des établissements d'enseignement supérieur ont augmenté en moyenne de 4,7 % entre 2009 et 2019. Les entreprises sont de loin le moteur de la R&D en Belgique, représentant plus de 11 milliards EUR d'investissements en 2019.

Aujourd'hui, notre pays est extrêmement performant en matière de recherche et développement et d'innovation (RDI). Elle est passée de la moyenne européenne en 2009 à un véritable acteur mondial une décennie plus tard, figurant parmi les cinq premiers au monde et les trois premiers en Europe (après la Suède et l'Allemagne) avec un niveau de dépenses en R&D de 3,16 %¹. Par ailleurs, notre pays figurait (à nouveau) en 2022 parmi les leaders absolus de l'innovation en Europe, avec les Pays-Bas, le Danemark, la Finlande et la Suède².

Sur la période 2009-2019, les entreprises, les gouvernements et les établissements d'enseignement supérieur ont investi en moyenne 4,7 % de plus dans la R&D. Si l'on ne prend en compte que les investissements des entreprises, l'augmentation annuelle atteint même 5,9 %³. Les entreprises sont de loin le moteur de la R&D en Belgique. En 2019, elles ont réalisé quelque 11,14 milliards EUR d'investissements en R&D, contre seulement 4,57 milliards EUR en 2009⁴. Aucun autre pays n'a fait un tel bond au cours de cette période (voir graphique 1).

« LES ENTREPRISES NE VALORISENT PAS ASSEZ LEUR R&D ET NE DÉVELOPPENT PAS ASSEZ DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE »

La R&D est par nature à forte intensité de main-d'œuvre, c'est pourquoi la majeure partie des dépenses de R&D sont des dépenses de personnel. La Belgique peut être fière : avec plus de 12 personnes sur 1.000 (contre 8,5 en 2009)⁵ employées comme chercheurs, la Belgique est en tête au niveau international. Seuls la Corée du Sud, la Suède et le Danemark font mieux (voir graphique 2). Pour être précis, 91.757 chercheurs travaillaient en Belgique en 2019, soutenus par 56.305 collaborateurs en R&D, cela sans compter le nombre d'emplois indirects.

¹ Eurostat (2021). Dépenses de recherche et de développement, par secteurs d'exécution

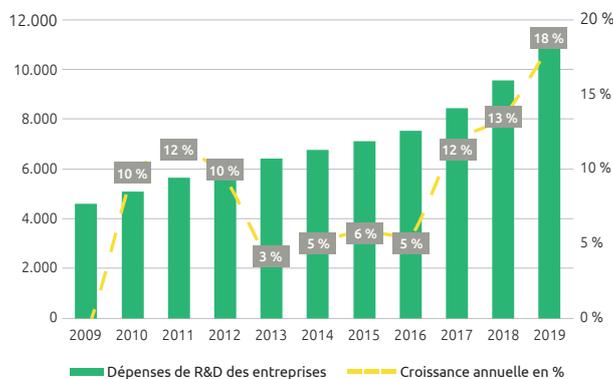
² Commission européenne (2022). Tableau de bord européen de l'innovation 2022

³ Eurostat (2021). Ibid.

⁴ MERI (2021). Research & Development

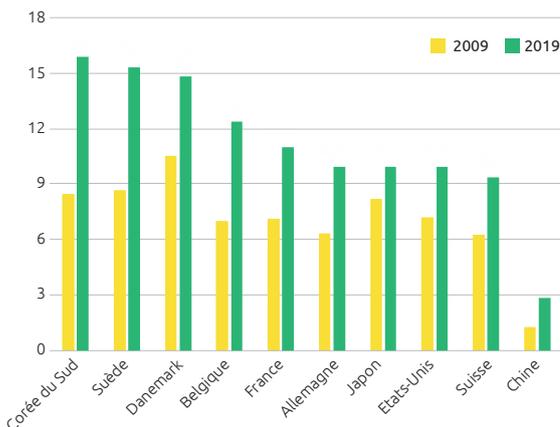
⁵ OCDE (2023). Chercheurs (indicateur)

Graphique 1 : Dépenses de R&D des entreprises en millions EUR (à gauche) et croissance annuelle (à droite) en 2009-2019



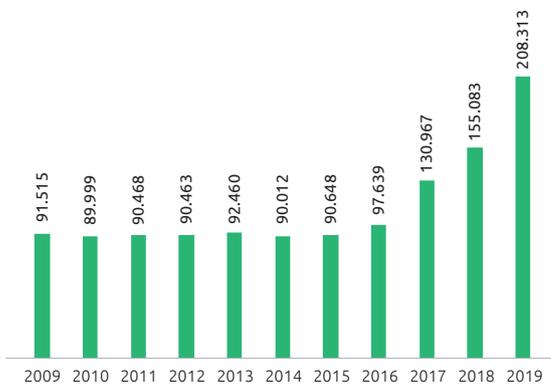
Source : MERI (2021)

Graphique 2 : Nombre de chercheurs employés pour 1000 travailleurs en 2009 et 2019



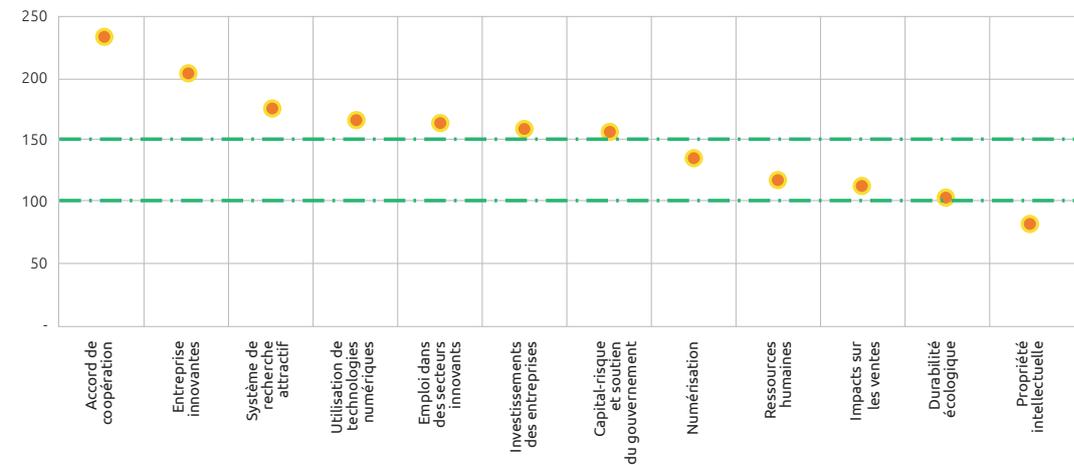
Source : OCDE (2023)

Graphique 3 : Nombre de brevets belges en circulation (2009-2019)



Source : OMPI (2021)

Graphique 4 : Tableau de bord européen de l'innovation (2022)



Source : Commission européenne (2022)

LA BELGIQUE EST LEADER EN MATIÈRE D'INNOVATION, MAIS ELLE PEUT FAIRE MIEUX

La R&D est la principale matière première de l'innovation. Un critère simple pour mesurer la capacité d'innovation est le nombre de brevets déposés. Son augmentation n'est devenue vraiment spectaculaire que récemment. Au cours de la période 2009-2016, le nombre de brevets est passé de 91.515 à 97.639 (+6.124), alors qu'il a doublé en 2019 pour atteindre 208.313 brevets⁶. Le succès requiert en effet beaucoup de temps (et d'efforts) (voir graphique 3, p. 7).

Certes, le nombre de brevets ne dit pas tout. Certains succès, de par leur nature, ne sont que progressifs ou ne sont pas brevetables. À cet égard, le tableau de bord européen de l'innovation (2022)⁷ permet de mieux comprendre comment et de quelle manière la Belgique est si innovante.

La principale source du leadership de la Belgique en matière d'innovation réside dans son écosystème d'innovation aux multiples facettes (voir également les articles 'Dix partenaires d'innovation pour l'industrie belge', p. 14 et 'Innover est un métier', p. 18). Il s'agit de pôles de collaboration entre petites et grandes entreprises, institutions de la connaissance, établissements d'enseignement supérieur et gouvernements. Ces collaborations sont extrêmement importantes, car elles facilitent et accélèrent la diffusion des connaissances. Du côté du financement, le niveau élevé d'investissement des entreprises dans leur propre R&D, mais aussi sous la forme de capital-risque, y contribue fortement. En outre, les subventions publiques et la vaste gamme d'instruments fiscaux (voir Executive Insight, p. 4) jouent également un rôle crucial dans la facilitation des investissements en R&D. Enfin, le taux d'emploi élevé dans les entreprises innovantes et à forte intensité de connaissances est également très apprécié.

Mais tout n'est pas toujours rose. Pour faire de la Belgique le numéro 1 absolu en Europe et dans le monde, les atouts existants doivent être consolidés. En effet, le même tableau de bord européen de l'innovation montre qu'il existe encore d'importants domaines à améliorer. Ainsi, la numérisation de notre économie doit être renforcée et accélérée, le marché du travail pourrait être beaucoup plus flexible, nous devons encourager l'innovation dans la production et la vente et investir encore plus dans la durabilité.

Un véritable sujet de préoccupation – et un élément crucial de l'innovation – est le développement de la propriété intellectuelle (lire aussi 'Droits de propriété intellectuelle - Un rôle moteur pour l'économie', p. 10). La Belgique est toujours moins performante en ce qui concerne les demandes de brevets internationaux et la protection des modèles de produits. De plus, elle ne les convertit pas suffisamment en une production innovante concrète dans notre pays. □

QU'EST-CE QUI FAIT DE LA BELGIQUE UN LEADER DE L'INNOVATION EN EUROPE ?

- Des écosystèmes attrayants pour la recherche
- L'introduction rapide des technologies numériques
- Un taux d'emploi élevé dans les secteurs innovants
- De nombreux investissements de la part des entreprises
- La disponibilité du capital-risque et le soutien du gouvernement

⁶ OMPI (2021). Statistiques de propriété intellectuelle par pays : Belgique
⁷ Commission européenne (2022). Tableau de bord européen de l'innovation 2022.

CHIFFRES CLÉS

DÉPENSES DE R&D DES ENTREPRISES (2019)
11,14 MILLIARDS EUR

EMPLOI DANS LA R&D EN BELGIQUE (2019)
91.757
 CHERCHEURS

56.305
 AUTRES COLLABORATEURS DE R&D



BMW PLUG-IN HYBRIDE: ET SI C'ÉTAIT MAINTENANT OU JAMAIS?

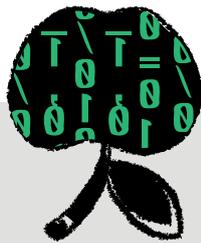
Jusqu'à 100 % de déductibilité
pour une commande avant le 1^{er} juillet.



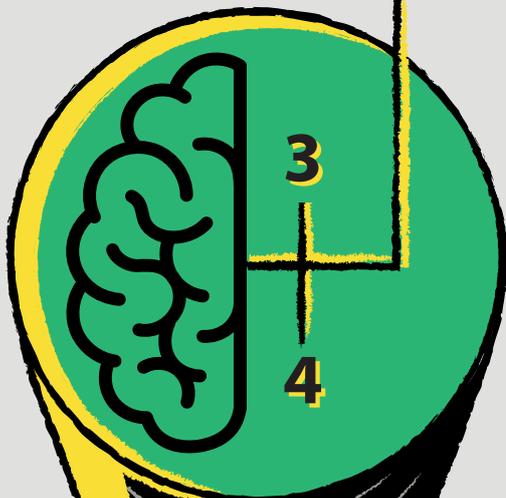
DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.

Informations environnementales (AR 19/03/04): bmw.be

Plus d'informations sur bmw.be/PlugInHybride-fr



5



3

4

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE UN RÔLE MOTEUR POUR L'ÉCONOMIE

Les droits de propriété intellectuelle sont le corollaire indissociable de l'innovation et de la R&D. Car être innovant ne suffit pas. Un entrepreneur avisé doit protéger et valoriser ses inventions. S'il ne le fait pas, il risque de voir ses inventions utilisées et commercialisées par des concurrents, lui faisant perdre ainsi le fruit de mois de recherche et d'investissements considérables.

Les droits de propriété intellectuelle (DPI) permettent de se protéger des contrefaçons et de s'assurer un monopole d'exploitation. Mais aussi de constituer un capital immatériel générateur de revenus potentiels. La palette d'instruments offerts par les droits de propriété intellectuelle est très large : il s'agit des brevets, des marques, des dessins et modèles, du droit d'auteur mais aussi des noms de domaines et des secrets d'affaires¹.

La propriété intellectuelle joue donc un rôle essentiel dans l'activité économique et la compétitivité des entreprises. Elle est l'un des facteurs clés de leur succès. Cela ressort clairement de plusieurs études, dont celle menée conjointement par l'Office européen des brevets (OEB) et de et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) en 2022².

Cette étude rapporte que les secteurs à forte intensité de DPI ont, au cours de la période 2017-2019, généré plus de 47% de l'activité économique totale (PIB) de l'UE (6,4 billions EUR). En moyenne, toujours sur cette période, ils ont employé plus de 61 millions de personnes dans l'UE et créé 20 millions d'emplois supplémentaires dans les secteurs qui fournissent des biens et des services aux secteurs à forte intensité de DPI. En incluant ces emplois indirects, le nombre total d'emplois liés aux DPI atteint 82 millions (39,4%). En outre, les secteurs à forte intensité de DPI sont plus rémunérateurs que les autres, avec un avantage salarial de 41% par rapport aux autres secteurs.

¹ Lire aussi le REFLECT 06 : 'Propriété intellectuelle - Valoriser votre entreprise', hiver 2015

² <https://euiipo.europa.eu>

PME EN TÊTE

Dans quelle mesure les DPI sont-ils liés à la performance des entreprises ? Un récent rapport sur la relation entre les DPI et les performances des entreprises à l'échelle européenne (OEB & EUIPO, 2021)³ démontre qu'effet de levier il y a (sur les performances) et que cet effet de levier est beaucoup plus prononcé du côté des PME que du côté des grandes entreprises.

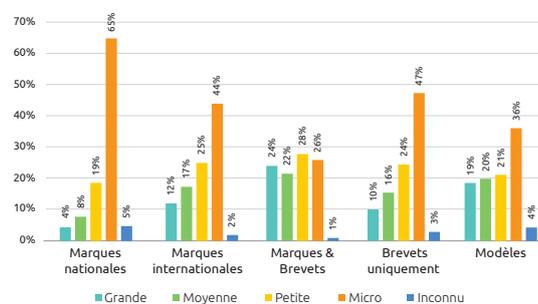
Afin d'avoir une vue plus précise et complète du rôle joué par les droits de propriété intellectuelle dans la croissance de nos entreprises, le SPF Économie et l'Office Belenlux de la Propriété intellectuelle (BOIP) ont commandé une étude à la KU Leuven et au bureau d'études IDEA Consult sur les caractéristiques des entreprises qui introduisent une demande de propriété intellectuelle⁴. Pour réaliser cette étude, les brevets, marques, dessins et modèles et droits d'obtenteur de 15.193 entreprises belges ont été examinés pour la période 2010-2019. Ensemble, ces entreprises ont enregistré 82.190 DPI, soit une moyenne de 5,4 par entreprise. Ces caractéristiques des entreprises avec DPI ont ensuite été comparées à 474.315 entreprises sans DPI. L'étude a analysé la croissance moyenne et composée, ainsi que la productivité des entreprises. Quels en sont les principaux enseignements ?

PRÉDOMINANCE DES DROITS DE MARQUE

De l'étude, il ressort que les portefeuilles des entreprises actives en matière de DPI en Belgique sont plutôt limités en taille. La moitié des entreprises n'ont qu'un seul droit de propriété intellectuelle et seulement 6% des entreprises ont plus de 10 droits de propriété intellectuelle à leur nom. Sans surprise, les portefeuilles de DPI des entreprises plus anciennes et plus grandes sont plus étendus en taille (nombre de droits) et en portée (nombre de formes de droits : brevet, marque, etc.) que ceux des entreprises plus jeunes et des PME. Cela étant, si les grandes entreprises ont proportionnellement plus de DPI, c'est sur les PME que les DPI jouent un plus grand rôle de levier. On observe aussi une forte prédominance des droits de marque dans le paysage belge des DPI (voir graphique 1).

« LES ENTREPRISES AVEC DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE REPRÉSENTENT 23,7% DE L'EMPLOI TOTAL EN BELGIQUE (2019) »

Graphique 1 - Répartition des DPI par taille d'entreprises



Source : SPF Économie et BOIP, Analyse économétrique de l'utilisation des systèmes de protection de la propriété intellectuelle en Belgique, janvier 2022

Le secteur 'Commerce de détail et de gros' est le plus fortement représenté au sein des entreprises actives en matière de DPI en Belgique. Ceci est principalement dû à la part importante des titulaires de droits de marque, au sein desquels ce secteur est prédominant (voir graphique 2, p. 12).

Les titulaires de brevets et de modèles sont clairement présents au sein du secteur industriel.

Pas moins de 84% des entreprises actives en matière de DPI en Belgique sont des PME. Les PME ont une part très importante, notamment parmi les titulaires de droits de marque. Cette forte prédominance des PME est un peu moins prononcée parmi les titulaires de brevets.

Les PME actives en matière de DPI ont en moyenne 19 ans, tandis que les grandes entreprises sont considérablement plus âgées, avec une moyenne de 34 ans.

³ Droits de propriété intellectuelle et performances des entreprises dans l'UE, février 2021

⁴ Analyse économétrique de l'utilisation des systèmes de protection de la propriété intellectuelle en Belgique, janvier 2022

UN MOTEUR POUR L'ÉCONOMIE DANS SON ENSEMBLE

Les DPI ont un effet moteur en termes de performances des entreprises, mais également pour l'économie belge dans son ensemble.

Ainsi, les entreprises avec DPI représentent 23,7% de l'emploi total en Belgique (2019), alors qu'elles ne représentent qu'une fraction de la population totale des entreprises. De plus, les entreprises belges actives en matière de DPI fournissent une valeur ajoutée brute par employé plus élevée que les entreprises belges sans DPI.

Les résultats de l'étude indiquent aussi que la présence de DPI est associée à une croissance supplémentaire : les entreprises avec DPI connaissent une croissance de l'emploi supérieure d'environ 2,5 points de pourcentage à la croissance des entreprises sans DPI. Bien que cet effet concerne à la fois la taille et la portée (du portefeuille) pour les PME ; pour les grandes entreprises, c'est la portée du portefeuille DPI qui semble être importante pour la croissance.

En termes de productivité, nous constatons qu'en moyenne, la productivité est plus élevée parmi les entreprises disposant de DPI, bien qu'il existe des différences notables en fonction, entre autres, de la taille et de la portée des DPI. Ainsi, la productivité des entreprises détentrices de DPI est supérieure de 13,9% à celle des entreprises comparables sans DPI. Mais, cela n'est vrai que pour les entreprises possédant à la fois des brevets et des marques.

Pour conclure, les chiffres de cette étude attestent à suffisance de l'importance des DPI pour booster la compétitivité des entreprises, grandes, moyennes et petites.

Beaucoup l'ont bien compris. Leur dynamisme en matière d'innovation est une réalité. En 2021, la Belgique se classait en 13^e position mondiale pour le dépôt de brevets européens⁵ (et 2.485 demandes de brevets par la Belgique en 2021, soit une augmentation de 3,3% par rapport à l'année précédente. Cela représente 214 demandes de brevets par habitant, ce qui place notre pays en 8^e position mondiale). Les chiffres du rapport annuel 2021 de l'Office belge de la propriété intellectuelle (OPRI)⁶ sont eux aussi élogieux : 1.207 demandes de brevet belge déposées et 1.005 brevets délivrés. □

TROIS TYPES D'ENREGISTREMENTS

Pour rappel, il existe **trois types d'enregistrements** qui aboutissent à la délivrance d'un titre de propriété industrielle :

1. Les **brevets**, qui ont trait aux innovations techniques ;
2. Les **marques**, qui représentent l'image de l'entreprise ;
3. Les **dessins et modèles**, qui concernent l'esthétique d'un produit (couleur, texture, matériaux...).

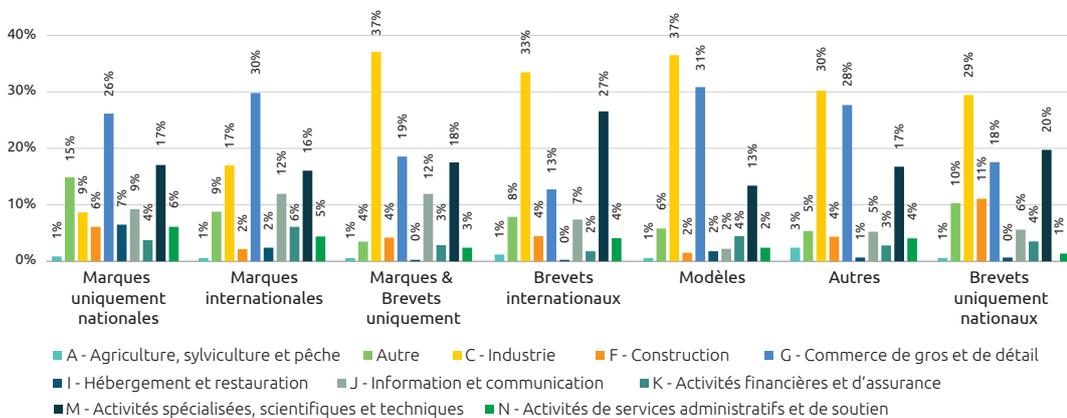
Le **droit d'auteur**, lui, ne requiert pas d'enregistrement ni la délivrance d'un titre pour être protégé. La création de l'œuvre donne automatiquement naissance au droit d'auteur.

Secrets d'affaires : savoir-faire technique tenu secret en interne et non publié.

Le **nom de domaine**, qui n'est pas un titre de propriété industrielle, permet d'identifier et de distinguer une entreprise de ses concurrents sur internet.

⁵ <https://www.epo.org>
⁶ <https://economie.fgov.be>

Graphique 2 - Répartition sectorielle des DPI



Source : SPF Économie et BOIP, Analyse économétrique de l'utilisation des systèmes de protection de la propriété intellectuelle en Belgique, janvier 2022

DESTINATION CONNUE RECYCLAGE GARANTI



valipac

Valipac est la première organisation européenne à avoir réussi à établir une cartographie précise des déchets d'emballages industriels en plastique et à contrôler les recycleurs. Une initiative qui garantit que vos déchets d'emballages sont effectivement recyclés. **Et ça, c'est bon pour vous et pour la planète!**

Plus d'infos sur valipac.be

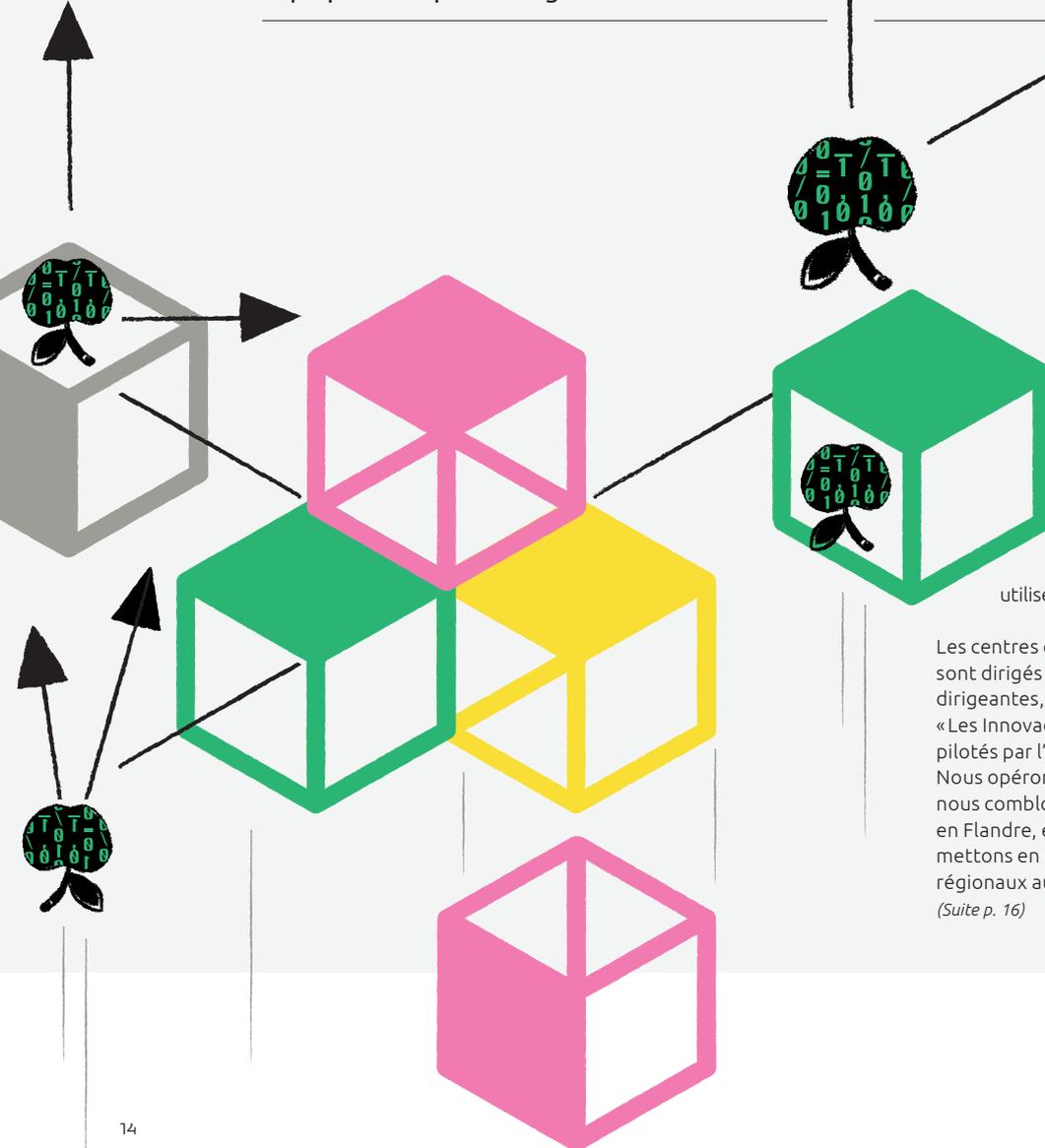
DIX PARTENAIRES D'INNOVATION POUR L'INDUSTRIE BELGE

En 1947, la loi De Groote prévoyait la création de «centres collectifs» pour soutenir le progrès technique (et technologique) dans les différents secteurs. En 2020, ces centres ont été regroupés sous le nom «Innovaders». Les Innovaders mettent en place des recherches autour de défis collectifs et aident les entreprises concernées à innover. Ils unissent leurs forces pour rendre l'industrie belge plus compétitive. Le président Jan Laperre et les vice-présidents Herman Derache et Olivier Vandooren expliquent ce que cela signifie concrètement.

Le concept de centre collectif était très progressiste dès le départ. «Dès 1947, on a perçu que la technologie était la solution aux défis communs de l'industrie», explique Herman Derache. Les centres étaient en quelque sorte des plateformes d'innovation ouverte avant la lettre. Aujourd'hui, l'innovation est toujours leur activité principale. En effet, de nombreuses entreprises ne disposent pas des ressources et de l'expertise nécessaires pour innover par elles-mêmes. Nous les aidons donc à explorer les technologies disponibles et à les utiliser au mieux dans les produits et les processus.»

Les centres collectifs sont uniques en ce sens qu'ils sont dirigés par l'industrie. Dans toutes les instances dirigeantes, les entreprises sont majoritaires. «Les Innovaders sont des partenaires de l'industrie, pilotés par l'industrie», souligne Olivier Vandooren. Nous opérons au niveau fédéral. De cette façon, nous comblons le fossé entre la politique d'innovation en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles et nous mettons en relation les entreprises et les partenaires régionaux au-delà des frontières régionales.»

(Suite p. 16)



BUILDWISE : CONSTRUIRE L'AVENIR DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Buildwise - l'ancien WTCB - fait office de centre d'innovation de et pour le secteur de la construction. Ce nouveau nom met davantage en évidence son positionnement stratégique en tant que centre d'innovation. Fondé en 1959, il compte plus de 115.000 membres en 2023, dont plus de 70% sont des indépendants. « Notre grand défi réside dans la fragmentation du secteur, explique le directeur général, Olivier Vandooren. Un même projet de construction implique de nombreux acteurs : maîtres d'ouvrage, architectes, bureaux d'études, entrepreneurs et fournisseurs. Pour nous, il est crucial de les connecter et, grâce à l'innovation technologique et non technologique (par exemple, organisationnelle), de faire passer l'ensemble de la chaîne de valeur à un niveau supérieur. »

Le Green Deal européen est un élément clé dans ce domaine. « Évoluer vers un secteur de la construction plus durable est un objectif central. Ainsi, nous sommes depuis longtemps impliqués dans la réutilisation et le recyclage dans le secteur et de grands pas ont été faits vers le béton circulaire. Avec un menuisier engagé dans la circularité, nous travaillons avec Sirris sur une base de données numériques des portes dans les bâtiments tertiaires. De son côté, notre base de données Flood rassemble toutes sortes de matériaux et de produits destinés à protéger les bâtiments contre les dommages causés par les inondations. Et dans des projets tels que Reno+ et Re-innovate, nous développons des techniques avec des partenaires de la chaîne de valeur afin d'accroître efficacement les rénovations énergétiques. »

La numérisation et le bâtiment 4.0 offrent également des perspectives : de l'utilisation de drones pour scanner et mesurer les bâtiments, à un chien robot pour prendre des mesures rapides sur les chantiers. De plus en plus de données sont intégrées dans un modèle BIM (Building Information Model).

www.buildwise.be

 Buildwise



© Buildwise

« L'INNOVATION EST LE CARBURANT DE LA COMPÉTITIVITÉ DE LA BELGIQUE ENTREPRENEURIALE »

Jan Laperre
Président d'Innovaders et directeur général de Centexbel



© Centexbel

CENTEXBEL : L'INNOVATION ENRELAÇÉE DANS L'INDUSTRIE TEXTILE

Centexbel, le centre collectif de l'industrie textile et des transformateurs de matières plastiques, se concentre sur le développement de nouveaux matériaux durables, que les entreprises peuvent tester sur des machines semi-industrielles à Gand, Courtrai et Grâce-Hollogne. Il dispose également d'un laboratoire permettant de tester les propriétés chimiques, mécaniques, physiques, de résistance au feu et microbiologiques des textiles.

« Aujourd'hui, nous misons fortement sur le recyclage et la durabilité : utilisation de polymères et d'additifs biosourcés, remplacement des produits chimiques nocifs et recyclage des textiles et des plastiques, explique Jan Laperre, directeur général. Ainsi, nous développons et déployons des matériaux biosourcés pour les revêtements textiles ou les fils comme alternative aux matériaux à base de pétrole. Avec Sirris, par exemple, nous avons travaillé sur les revêtements biologiques. Cela a déjà donné d'excellents résultats, comme un retardateur de flamme biosourcé pour les housses de matelas ou un revêtement pour les fermes d'algues marines. »

Un autre accent important est l'extrusion de fibres ou de filaments. Dans le cadre d'un projet collectif, Centexbel crée des fibres aux propriétés uniques en combinant différents polymères. Une entreprise a utilisé cette expérience pour créer des fibres plastiques qu'elle utilise pour renforcer le béton de manière rentable.

www.centexbel.be



« LES INNOVADERS SONT DES PARTENAIRES POUR L'INDUSTRIE, PILOTÉS PAR L'INDUSTRIE »

Olivier Vandooren
Vice-président d'Innovaders et directeur général de Buildwise





« LE BESOIN D'INNOVER AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DES SECTEURS NE CESSE D'AUGMENTER »

Herman Derache
Vice-président
d'Innovaders et directeur
général de Sirris

SIRRIS : L'ADOPTION DE LA TECHNOLOGIE COMME MOTEUR

Sirris cible l'industrie technologique, des entreprises manufacturières et des constructeurs de machines aux sociétés de logiciels offrant une plateforme ou une solution SaaS (Software as a Service). Les huit sites en Belgique soutiennent les entreprises du secteur depuis 1949. Il se concentre sur cinq thèmes majeurs : advanced manufacturing, innovation de produits, transformation numérique, transition verte et gestion de l'innovation (y compris la propriété intellectuelle).

Des exemples de projets ? « Comment éviter la formation de glace sur, par exemple, les pales des éoliennes offshore ou les ailes des avions ?, illustre Herman Derache, directeur général de Sirris. Dans notre chambre climatique d'Anvers, nous avons refroidi différentes pièces à -60°C et étudié quels revêtements ou matériaux empêchent le mieux la formation de glace. »

Un autre exemple est 3E, qui était à l'origine une société de conseil pour les exploitants de parcs solaires, mais qui s'est transformée en société de logiciels après un passage de plusieurs années chez Sirris. 3E loue aujourd'hui sa plateforme logicielle pour gérer les parcs solaires et éoliens et planifier la maintenance de manière efficace, avec un rôle prépondérant pour l'IA.

« La collaboration avec Eurosign est également passionnante, poursuit Herman Derache. Nous avons développé un panneau de signalisation intelligent qui communique à distance les informations sur le panneau et son état. Aujourd'hui, l'entreprise commercialise un panneau intelligent et connecté, en partie en métal et en partie en plastique, qui offre une meilleure résilience. »

Enfin, Altechem est un autre exemple fort. « L'entreprise a participé à un projet collectif sur la possibilité d'utiliser des "robots mobiles automatisés" (AMR) pour sa production de valves et pistolets haute pression et de pistolets professionnels à silicone. Enrichis d'un important savoir-faire et après deux "proof of concepts", ils étaient prêts à investir sans risque dans une solution AMR adaptée à leur entreprise. »

www.sirris.be



L'INNOVATION : LEVIER DE COMPÉTITIVITÉ

Les entreprises peuvent contacter les Innovaders pour obtenir des conseils et des orientations, des formations, des recherches, des démonstrations, des publications... Olivier Vandooren : « L'objectif est le même à chaque fois : d'abord, nous construisons des connaissances autour de certains produits, processus, services ou systèmes. Nous traduisons ensuite cette expertise en applications concrètes pour rendre les entreprises plus efficaces, durables et compétitives. Le travail collectif facilite le renouvellement et l'innovation au sein des entreprises. »

« Nous travaillons toujours en fonction des besoins des entreprises, enchaîne Jan Laperre. Parfois, c'est une entreprise elle-même qui vient nous voir avec une question ou une idée, parfois c'est nous qui allons la chercher de manière proactive pour mettre en place un projet. Une fois une recherche ou une trajectoire achevée, dans le respect de la propriété intellectuelle, nous partageons les connaissances et l'expérience acquises le plus largement possible avec les membres et avec toutes les entreprises du secteur et au-delà. De cette manière, l'innovation devient le carburant de la compétitivité de l'ensemble de la Belgique entrepreneuriale. »

L'industrie a de plus en plus besoin d'innover au-delà des frontières sectorielles, et la plateforme Innovaders y contribue. Les deux thèmes moteurs actuels sont la transition écologique et la transformation numérique de l'industrie. Herman Derache : « Dans les années à venir, nous voulons réaliser toutes sortes d'échanges fructueux entre les entreprises, les secteurs, les partenaires universitaires et d'autres organisations, ainsi qu'entre les centres collectifs eux-mêmes, afin de prendre l'initiative concernant ces thèmes. »

L'INNOVATION : UNE HISTOIRE SANS FIN

Le changement est une constante. Les Innovaders se réinventent aussi constamment et adoptent les nouvelles tendances et évolutions. « Dans le même temps, nous constatons que l'industrie devient plus homogène : les secteurs convergent et les défis se chevauchent. Cela se traduira sans aucun doute par de nouvelles collaborations encore plus étroites, estiment Herman Derache et Olivier Vandooren. La coopération multisectorielle est essentielle pour l'avenir. Nous misons plus que jamais sur la connexion et la transdisciplinarité. Ce n'est qu'alors que nous pourrions nous transcender et proposer de nouvelles solutions originales. »

Quoi que l'avenir nous réserve, l'innovation sera toujours au cœur de nos activités. Jan Laperre : « Les thèmes peuvent changer, mais la façon dont nous les abordons, par la collaboration et en contact étroit avec nos entreprises, reste le fondement. » □

Le sac PMC sur le lieu de travail ?

Il est tout à fait
à sa place.

Triez les PMC au travail comme à la maison.

Concluez un contrat PMC avec un collecteur de déchets affilié et bénéficiez d'une prime de bienvenue. Vous respecterez ainsi l'obligation de trier les PMC sur votre lieu de travail et contribuerez, avec votre entreprise, à l'économie circulaire.

Infos et matériel de communication gratuit sur trierautravail.be

Ensemble trions bien, recyclons mieux

Fostplus 



« INNOVER
EST UN MÉTIER »

« En Belgique, on aime se plaindre et critiquer. Mais il y fait bon vivre et innover ! Nous sommes au cœur d'un écosystème industriel unique au monde. À nous d'en saisir les opportunités pour répondre aux défis de l'innovation durable. La planète en a besoin. » Nous avons donné la parole à deux experts en innovation : **Koenraad Debackere** (KU Leuven) et **Benoît Gailly** (UCLouvain).

TENDANCES ET FRONTIÈRES

Quelles sont les tendances qui dominent actuellement dans le monde de l'innovation ?

Benoît Gailly (BG) : « La durabilité n'est plus 'nice to have'. La technologie est le moyen incontournable de parvenir à cette durabilité, mais elle est insuffisante en soi. Parce que 2030, c'est déjà demain, il est plus que jamais nécessaire de combiner la recherche fondamentale au sens large avec la recherche appliquée, davantage axée sur le marché, au travers d'une collaboration encore plus intense et transversale entre les secteurs industriels traditionnels et le monde universitaire. Par ailleurs, nous ne pouvons pas ignorer la 'guerre des talents' qui s'intensifie et l'impact croissant du débat public : hier la vaccination, aujourd'hui le nucléaire, demain l'intelligence artificielle. L'adhésion à la vision de l'expert, considérée comme allant de soi, est nettement moins forte qu'auparavant. La technocratie ne convainc plus. En plus de croire eux-mêmes en leur idée, l'innovateur et ses pairs doivent aussi convaincre. Les entreprises doivent être conscientes que leurs idées et innovations doivent également bénéficier d'une assise sociétale. Bref, le débat sociétal fait désormais partie du processus d'innovation. »

Koenraad Debackere (KD) : « Aujourd'hui, nous avons de plus en plus de preuves empiriques que la (r)évolution numérique a un impact positif sur la productivité. Le paradoxe opposant à présent la circularité et le climat est similaire à celui opposant la numérisation et la productivité. L'économie circulaire est une opportunité à l'intersection des besoins climatiques, des matériaux et de l'énergie. La transition énergétique fait à juste titre l'objet d'une grande attention, mais trop souvent de façon alarmiste et émotionnelle. Nous devons nous orienter vers une transition réaliste, réfléchie et soutenue de manière systémique. Par exemple, installer chaque année un térawatt supplémentaire de puissance crête photovoltaïque jusqu'en 2030 nécessiterait plus de 50 millions de tonnes d'acier et 40 millions de tonnes de béton. Nous parviendrons à circulariser et décarboner ces deux matériaux, mais il reste encore un long chemin à parcourir. De telles considérations doivent être prises en compte pour que les entrepreneurs puissent tracer une voie de transition réaliste et axée sur les résultats. En effet, une transition ne peut être équitable que si elle est également réaliste. »

BG : « Réaliste signifie également tenir compte d'un tissu de PME qui devra mettre en œuvre la transition à un rythme différent de celui des multinationales, par exemple. En effet, les PME subissent la même énorme pression mais ne disposent pas des mêmes ressources. Ignorer leur situation spécifique serait injuste. De leur côté, les entreprises doivent prendre conscience que la réglementation ou l'intervention politique ne sont pas nécessairement restrictives. Souvent, elles permettent également de se démarquer. Le défi consiste à tracer une voie accessible. »



« LE DÉBAT SOCIÉTAL FAIT DÉSORMAIS PARTIE DU PROCESSUS D'INNOVATION »

Benoît Gailly

Professeur et conseiller en gestion et stratégie de l'innovation, UCLouvain

Une voie qui dépasse les frontières d'un secteur, d'une région, d'un pays ?

BG : « Il ne faut pas sous-estimer la richesse de notre pays en termes de connaissances et de savoir-faire. En outre, 'nous, les Belges', envisageons naturellement le changement et l'innovation avec un esprit ouvert. Il s'agit là de deux atouts majeurs. Pourtant, nous sommes parfois encore trop 'provinciaux', alors que les écosystèmes d'innovation se développent à l'échelle européenne, voire mondiale. »

KD : « Nous sommes un pays où les entrepreneurs ont toujours réalisé que le marché étranger était plus grand que le marché national. Il en va de même pour les institutions belges de connaissances, qui ont un fort ancrage international. Plus de 60% des publications scientifiques belges sont le fruit de collaborations avec des équipes de recherche internationales. La coopération internationale est inscrite dans nos gènes, retirons-en le maximum. »

BG : « L'Europe est notre principal terrain de jeu, mais nous devons prendre conscience qu'elle n'est plus le fleuron du monde et qu'elle doit de plus en plus tenir compte d'autres puissances économiques pour lesquelles elle n'est pas (plus) le marché le plus important. Cette évolution présente à la fois des opportunités et des défis pour les entreprises belges. »



« UNE TRANSITION NE PEUT ÊTRE ÉQUITABLE QUE SI ELLE EST ÉGALEMENT RÉALISTE »

Koenraad Debackere

Administrateur délégué
KU Leuven Research & Development

» **KD :** « La mondialisation a atteint un point où les tensions géopolitiques et la transition climatique poussent à une organisation plus régionale de la chaîne d'approvisionnement. Par exemple, si l'on tient compte des émissions nettes d'une chaîne d'approvisionnement mondiale, il y a de fortes chances que l'augmentation de la production régionale l'emporte, à l'avenir, sur des coûts de main-d'œuvre moins élevés. Ce qui ne signifie pas que la fin de la mondialisation est en vue. En effet, les ramifications de l'économie mondiale ne se limitent pas aux matières premières, aux matériaux, à la production, aux biens, etc., mais incluent également la connaissance, le savoir-faire et les compétences. Quelle que soit la direction que nous prendrons, il est essentiel que nous maintenions une dynamique de marché positive et internationale, tournée vers l'exportation. »

PROTÉGER OU PARTAGER ?

La protection de la propriété intellectuelle peut constituer un facteur important pour encourager l'innovation. Comment trouver le juste équilibre entre protection et ouverture ?

KD : « Le compromis entre le partage et la protection est spécifique au contexte et au secteur. Il peut même être spécifique à un pays en fonction du marché sur lequel l'on opère. Les entreprises sont suffisamment avisées pour savoir quand la protection prime sur le partage des connaissances et vice versa. »

BG : « La protection est importante, mais tout n'est pas brevetable. Pensez aux secrets d'affaires ou au savoir-faire. Pourtant, il faut aussi sécuriser ces acquis, car nous ne devons pas être naïfs et penser que l'espionnage industriel ne peut pas nous toucher. Un brevet présente l'avantage de faciliter la collaboration. Il indique noir sur blanc quelles connaissances appartiennent à qui et exclut toute utilisation abusive. »

KD : « Nous devons également adopter une approche plus holistique de la protection de la propriété intellectuelle. Les brevets ne sont qu'une forme de protection parmi d'autres, au même titre que les marques, les bases de données, les droits d'auteur, etc. Plus encore que l'outil de protection en soi, c'est la stratégie de propriété intellectuelle qui importe, car elle encourage la réflexion sur les raisons et les moyens d'innover. À l'inverse, la stratégie d'innovation doit intégrer dès le départ la stratégie de propriété intellectuelle. »

BG : « Les décideurs politiques pensent encore trop souvent en termes de protection avec une dimension et un impact régionaux. Un modèle révolu, puisqu'en 2023, il est devenu impossible d'être un champion technologique à l'échelle belge. En outre, la connaissance réside de plus en plus dans les données, plutôt que dans les brevets ou les publications. En tant que consommateurs, nous savons exactement où trouver quelles données. De nombreuses entreprises, en revanche, ne sont pas suffisamment conscientes des données stratégiques (précieuses) dont elles disposent. Ou dont elles devraient disposer pour créer de la valeur ou se démarquer sur le marché. »

KD : « L'innovation se produisant de plus en plus au sein d'écosystèmes et de groupements, le partage des connaissances prend également un autre sens. Nous ne devons plus protéger nos données bon gré mal gré, mais au contraire les rendre (plus) accessibles. Une entreprise peut ainsi tirer profit des données de tiers pour développer ses propres activités, et non pour concurrencer ces tiers. »

Où se situe, selon vous, l'équilibre dans la collaboration entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée ?

BG : « Lorsque je dirigeais une chaire il y a 20 ans, certains collègues chercheurs avaient le sentiment d'être exploités par les entreprises. Je pense que ce genre de point de vue est désormais révolu et que la collaboration avec les entreprises est considérée comme une opportunité, une initiative dont tout le monde sort gagnant. Mais sans être naïf non plus, on n'a pas les mêmes objectifs, pas le même horizon de temps et on doit donc respecter les attentes et les opinions de chacun. Il n'y en a pas un qui a raison et qui doit imposer ses conditions à l'autre. Il y a deux organisations qui ont des objectifs différents. La collaboration constructive est un métier qui doit être exercé de manière professionnelle. C'est un domaine dans lequel d'énormes progrès ont été accomplis en termes de mentalités ainsi qu'en termes d'outils. »

KD : « Les chiffres de l'OCDE prouvent à quel point la collaboration entre le monde universitaire et les entreprises est bien huilée. En Flandre, et nous pouvons extrapoler ce pourcentage à la Belgique, 15% de la recherche dans l'enseignement supérieur est financée par le secteur privé. En Allemagne, ce chiffre est de 14%. Si tout était si sombre en matière de collaboration, comment expliquer que notre pays se classe parmi les leaders mondiaux en matière de soutien des entreprises à la R&D au sein des institutions de connaissances ? »

APPRENTISSAGE & RÉGULATION

La Belgique peut-elle renforcer sa compétitivité internationale en matière d'innovation ? Laissons-nous passer des opportunités ?

BG : « Le projet de départ de l'Europe, c'était la paix et le marché commun. Je pense qu'on doit quelque peu réinventer ce dernier rôle. Pour que nos innovations se développent, elles ont besoin d'un marché d'une certaine taille. Les Américains et les Chinois ont accès à un marché potentiel qui permet la capture d'économies d'échelle beaucoup plus importantes que pour nous. »

KD : « Je vois trois défis à relever. Tout d'abord, notre pays utilise des mesures fiscales particulièrement intéressantes pour encourager l'innovation. Il est impératif de maintenir ces stimuli. Sachez d'ailleurs que la majeure partie de cet argent bénéficie directement à la recherche. Au sein de l'OCDE, la Belgique fait figure de pionnière, ayant atteint un équilibre viable entre les subventions et la fiscalité. Ensuite, nous avons besoin d'une politique à deux piliers, mettant l'accent sur l'innovation et sur l'industrialisation. En d'autres termes, il ne faut pas s'en tenir aveuglément à la distinction entre recherche fondamentale et recherche appliquée, mais mener une politique qui encourage les deux simultanément. Enfin, je suis préoccupé par la manière dont les règles, certes louables, en matière de protection de la vie privée et du RGPD peuvent entraver notre capacité à innover. Un exemple : la Belgique est à la pointe dans le domaine de la recherche clinique. Mais cette avance est à présent menacée en raison de la pression liée à la conformité au RGPD. Je suis favorable à une approche fondée sur les risques, qui consiste à évaluer le risque d'utilisation abusive des données plutôt qu'à menacer de les sceller hermétiquement. »

Qu'en est-il des effets secondaires d'une innovation sans fin ? Pertes d'emplois, inégalité sociale, discrimination entre les 'nantis' et les 'démunis' ? Est-ce aux pouvoirs publics d'apporter des solutions ? Ces effets secondaires peuvent-ils réellement être évités ?

KD : « Je cite Naram Sin, roi de Chaldée, en 3800 avant J.-C. : 'Les temps sont durs et le monde est devenu très vieux et mauvais. La politique est très corrompue. Les enfants ne respectent plus leurs parents.' De telles considérations sont intemporelles, mais nous ne devons pas nous laisser guider par la crainte et l'ignorance. Ainsi, la destruction d'emplois par l'innovation relève davantage d'un problème de synchronisation. Dans le passé (lointain et proche) également, le progrès a détruit des emplois, mais de nouveaux, souvent meilleurs, les ont remplacés. Ne vous méprenez pas, nous ne devons pas nous résigner à subir cette destruction. Nous pouvons renforcer notre employabilité par le recyclage et la reconversion. L'apprentissage tout au long de la carrière est une responsabilité sociale des travailleurs, des entreprises



« IL NE FAUT PAS SOUS-ESTIMER LES EFFETS À LONG TERME DE L'INNOVATION »

Benoît Gailly

Professeur et conseiller en gestion et stratégie de l'innovation, UCLouvain

et des pouvoirs publics. Tout cela pour dire que l'on usera et abusera toujours du progrès. Le seul moyen de s'en prémunir est d'acquiescer davantage de connaissances. 'Si la connaissance crée parfois des problèmes, ce n'est pas l'ignorance qui permet de les résoudre', dit l'auteur et biochimiste américain Isaac Asimov. »

BG : « Il est important de ne pas surestimer l'impact à court terme d'une innovation. Les grands changements prennent du temps. En même temps, il ne faut pas sous-estimer ses effets à long terme. La voiture autonome ne se contente pas de vous déplacer d'un point à un autre sans volant. De même que l'introduction du courrier électronique est devenue bien plus qu'une alternative au fax. L'essentiel est d'opérer le changement de manière réaliste et réalisable, sans le craindre, ni faire l'autruche. »

KD : « L'on oublie trop souvent ce que l'histoire nous a appris. Un exemple : pendant la Première Guerre mondiale, l'occupant a déplacé de nombreuses usines du sud de notre pays vers la région de la Ruhr. Il en a résulté une destruction massive de capital qui pèse encore sur nous aujourd'hui. Mais en même temps, beaucoup de choses ont été renouvelées depuis 14-18. Cela témoigne de la résilience de notre économie, que nous devons continuer à entretenir. Chaque fois que nous prenons une nouvelle mesure, nous devrions nous demander si elle améliorera la résilience de notre tissu économique. »



Continuer à se développer est en effet une nécessité fondamentale. Une économie en perte de vitesse ne nous permettra pas d'assurer la prospérité de huit milliards de personnes dans le monde. L'histoire nous a appris que l'innovation et la croissance sont des leviers indispensables pour continuer à trouver des solutions à de nouveaux défis. Cette prise de conscience historique du pouvoir de l'amélioration et de l'innovation est essentielle pour surmonter les peurs et le négativisme. »

CONSEIL !

Vous souhaitez en savoir plus sur les progrès gigantesques de l'humanité au cours des 200 dernières années ?

Visitez Our World in Data, créé par Max Roser : www.ourworldindata.org

L'intelligence artificielle (IA) influence notre perception de ce qui se passe et se joue dans le monde. Si elle permet de gagner en efficacité, elle risque également d'entraîner la perte d'éléments qui sont importants dans une démocratie libérale fondée sur le pluralisme. Que pensez-vous de l'impact de l'intelligence artificielle régénérative sur notre capacité de 'réflexion' et d'innovation ?

BG : « Au fil des siècles, on a pensé à maintes reprises qu'un média innovant (l'imprimerie, la radio locale, etc.) diffuserait des connaissances qui corrompraient l'esprit de la population. Malgré ces craintes récurrentes, il faut être bien conscient que l'IA n'est qu'un outil, un instrument engendrant des opportunités et des risques. On peut en abuser comme on peut blesser son voisin avec un marteau. L'IA n'est ni bonne ni mauvaise en soi. Tout dépend de l'utilisateur. Ou, comme le dit le proverbe, "un fou avec un outil reste un fou"... et est peut-être encore plus dangereux avec que sans. »

KD : « Grâce à l'IA associée à une puissance de calcul toujours plus grande, nous pouvons aujourd'hui traiter les données disponibles, dont la croissance est exponentielle. Notre cerveau ne dispose pas d'une puissance de calcul aussi rapide. Néanmoins, l'humain devra continuer à intervenir pour filtrer, parmi les résultats, les connaissances qui sont réellement pertinentes et significatives. »

« LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EST INSCRITE DANS NOS GÈNES, RETIRONS-EN LE MAXIMUM »

Koenraad Debackere

Administrateur délégué
KU Leuven
Research & Development

Faut-il réglementer pour éviter certaines dérives ? Pensez par exemple à la législation européenne sur l'IA.

BG : « Nous n'avons pas le choix. Toute innovation s'inscrit dans un contexte existant, un marché avec des règles et des conventions. La question est de savoir quelles règles existantes doivent être conservées ou adaptées et quelles nouvelles règles doivent être adoptées... »

KD : « ... et nous devons nous demander si ces règles sont motivées par la crainte ou par des faits et des constatations analysés et étayés ? La dernière chose dont nous avons besoin est une politique au lance-flammes. Et pourtant, des règles sont encore trop souvent introduites ou modifiées sans que l'on prenne le temps d'examiner leur nécessité et leur potentiel en connaissance de cause. Comme je l'ai dit, je suis favorable à une politique qui s'appuie sur des risques calculés et justifiés. » □

Have more impact with our webcast solutions

Webinar Solutions and the Federation of Enterprises in Belgium (FEB) have joined forces to set up a state-of-the-art webcast studio in the heart of Europe.

How we can make all the difference for you

- Webinars, live streams and webcasts from our professional studios (Brussels and Mechelen) with full technical, audiovisual and content support
- Personalised coaching to help you prepare and present your live webinar, keynote video or vlog recording
- Time-efficient video productions and live webinars with a clear return on investment
- Facilitating hybrid events in collaboration with BeVenue, the FEB conference center in central Brussels
- Professionals ready to design your slides, visuals, graphical videos and animations if you don't have the time
- Client-focused approach
- Fair and affordable rates
- Fully corona-proof studios
- GDPR-compliant streaming platforms

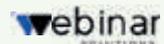


Interested?

We would be delighted to tell you more about our customised and integrated solutions!

Pierre Seghers
bevenue@vbo-feb.be
BeVenue
Rue Ravensteinstraat 4 - 1000 Brussels
Tel. 00 32 2 515 09 64

Brought to you by:



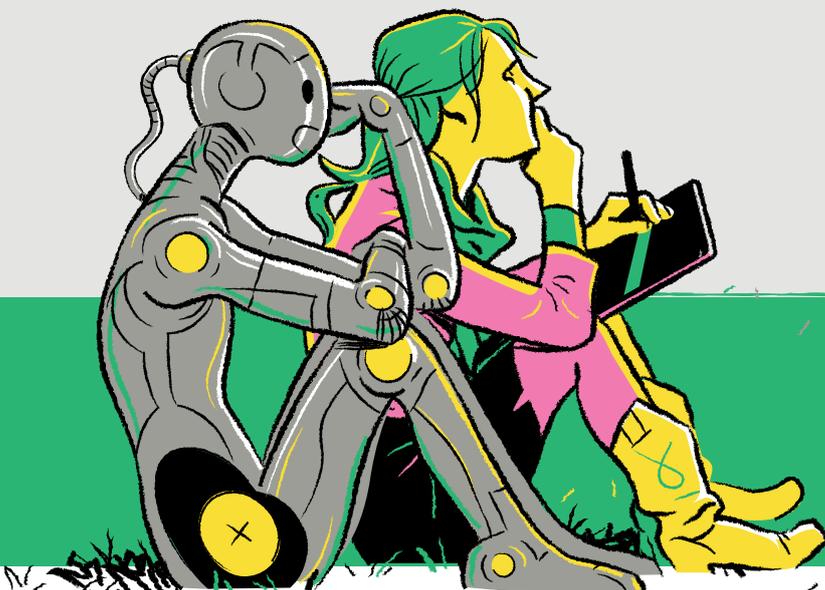
L'AVENIR DE L'IA

Artificiel et intelligent. Voilà deux mots qui vont souvent de pair. Mais que signifient-ils vraiment? Quelle est la relation entre leurs significations respectives? Et que peut représenter l'intelligence artificielle (IA) pour les entreprises belges, aujourd'hui et demain? Le professeur Francis wyffels et le chercheur postdoctoral Andreas Verleysen, du AI & Robotics lab (IDLab) de l'Université de Gand – imec, vous emmènent dans le monde magique de l'intelligence artificielle.

Au sens strict, l'IA – ou intelligence artificielle – est le domaine de recherche qui vise à réaliser des systèmes (fabriqués par l'homme) capables de raisonner, de planifier, de résoudre des problèmes, de penser de manière abstraite, de comprendre des idées complexes, d'apprendre rapidement et de tirer des leçons d'expériences. Le professeur Francis wyffels estime toutefois que l'IA est « devenue un terme fourre-tout que les gens collent abusivement sur toutes sortes de logiciels et d'applications. »

TRIER UNE PILE DE LINGE

Ouvrir un paquet de chips ou caresser un ours en peluche peuvent sembler être des gestes banals à première vue. Pourtant, cela représente un immense défi pour les robots, car ce sont des objets déformables et comprimables. Tel est le sujet de recherche du laboratoire d'IA et de robotique de l'université de Gand. « Notre sujet de recherche actuel est la création d'un robot majordome capable d'effectuer pour nous toutes sortes de tâches complexes dans un environnement changeant et imprévisible. Pour y parvenir, la recherche sur l'IA est évidemment cruciale », explique Francis wyffels. L'une de ces tâches complexes consiste à demander à un robot de plier une pile de linge. Le défi pour le robot est de saisir un vêtement de la pile au bon endroit, de le défroisser efficacement et ensuite de le plier correctement.



« Notre ambition est d'intensifier ces recherches, qui devraient révolutionner l'entrepôt et la vente au détail. Les grands acteurs comme Amazon misent déjà beaucoup là-dessus aujourd'hui. Pensez à un entrepôt où aucune lumière ou aucun chauffage n'est nécessaire parce que les commandes sont préparées par des robots. Ou à des magasins où des robots réapprovisionnent les rayons pendant la nuit. »

L'UNION FAIT LA FORCE

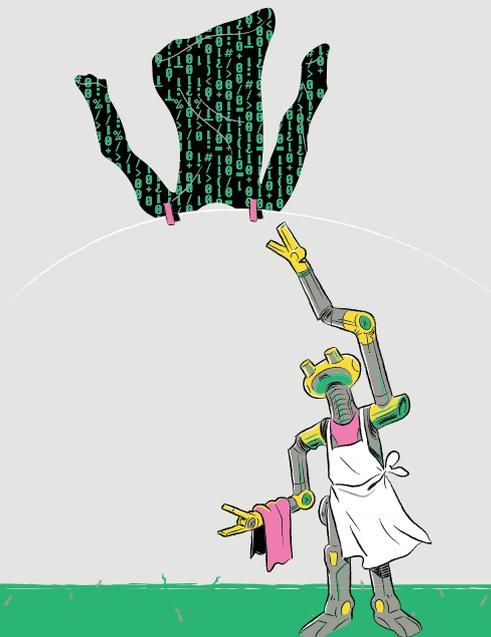
Comme d'autres centres de recherche, le laboratoire AI & Robotics de Gand ne travaille pas seul dans son coin. Il est intégré dans un écosystème belge plus large, composé d'entreprises, d'instituts de la connaissance et d'autres universités. « Les collaborations avec l'industrie sont très précieuses pour nous », déclare Andreas Verleysen. « Elles nous permettent de tester la pertinence de nos recherches et d'identifier de nouveaux problèmes complexes. Les collaborations que nous mettons en place vont de projets à court terme (quelques jours) à des projets stratégiques à long terme en passant par des doctorats en entreprise. »

Outre le monde des affaires, le laboratoire travaille également en étroite collaboration avec d'autres universités et centres de recherche belges. « Grâce à la collaboration notamment avec le centre de recherche imec, nous pouvons utiliser les dernières technologies des capteurs dans nos pinces robotiques et avoir accès à des puces expérimentales. Nous avons tout ce dont nous avons besoin en Belgique pour être un pionnier mondial à l'interface de l'IA et du hardware. Les évolutions que nous pouvons réaliser seront un moteur essentiel de la croissance économique. »

Dans le même temps, Francis wyffels souligne la nécessité de disposer de suffisamment de personnes qualifiées et le rôle important de l'enseignement :

« BIENTÔT, IL Y AURA DES MAGASINS OÙ DES ROBOTS RÉAPPROVISIONNENT LES RAYONS PENDANT LA NUIT »

« La pénurie de profils STIM (Science, Technologie, Ingénierie, Mathématiques) est un problème connu. Idéalement, tout le monde devrait avoir des connaissances de base en matière d'IA afin de pouvoir évaluer correctement l'impact social et économique. Pensez à l'agitation autour du chatbot ChatGPT ou de l'animateur IA de Netflix. Saviez-vous que la Belgique est quasiment le seul pays européen où l'on n'enseigne pas aux élèves les bases de l'informatique ! J'espère que les nouveaux socles de compétences changeront cette situation et que les gens considéreront enfin l'informatique comme une science à part entière, au même titre que la biologie, la physique, la géographie... »





La Belgique a tout ce qu'il faut pour être un pionnier mondial à l'interface de l'IA et du hardware.

DE L'OUTIL VIRTUEL AU COLLABORATEUR PHYSIQUE

Avec l'apparition de ChatGPT, le grand public a déjà un aperçu de ce que l'IA peut apporter à l'humanité. « Au cours des prochaines années, nous prévoyons des évolutions similaires dans le monde physique », poursuit Andreas Verleysen. « Cela rend pertinentes nos recherches sur des robots intelligents, mais cela signifie également que les entreprises ont tout intérêt à réfléchir dès à présent à ce que cette évolution pourrait impliquer pour elles. » En d'autres termes, les outils d'IA passeront-ils à moyen terme du statut d'outil virtuel à celui d'assistant physique ? Cette question implique de personifier l'IA pour lui permettre d'influencer le monde physique, par exemple sous la forme d'un robot humanoïde.

UN BOOST POUR LA PRODUCTIVITÉ

L'IA est en train de devenir une technologie clé qui peut augmenter considérablement la productivité des processus d'entreprise. « Nous invitons les chefs d'entreprise à examiner leur société sous l'angle de l'IA. Quels processus pensez-vous pouvoir automatiser ? Établissez une feuille de route pour identifier ces processus et reliez-les à de nouvelles applications d'IA. Vous serez étonné de voir à quel point cela peut renforcer la compétitivité. » □

FAIRE AVANCER LA RECHERCHE

Les deux chercheurs invitent les entreprises à identifier les tâches robotiques qu'elles trouvent difficiles à automatiser et à expliquer pourquoi. Ces connaissances sont importantes pour alimenter la recherche de meilleures solutions.

Vous pouvez les signaler à Wouter Haerick, de IDLab, Université de Gand – imec
Wouter.Haerick@ugent.be

LET'S TALK

VBO FEB PODCAST

NL

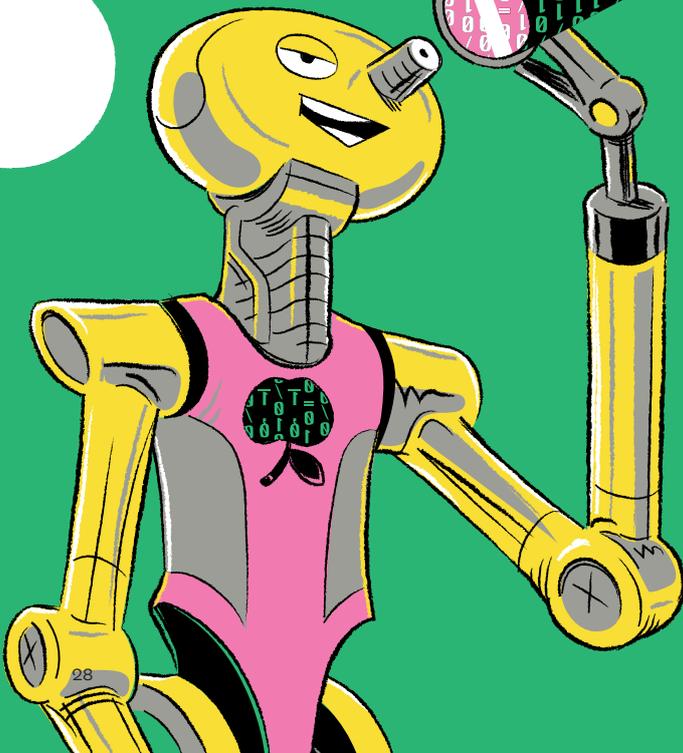
Ce podcast se déroule
en néerlandais

CAPTAIN OF GREEN INDUSTRY THOMAS LEYSEN



QUAND LES ROBOTS ONT DES YEUX

Ambitieux, technologique et belge. Découvrez Robovision, une société de logiciels gantoise en pleine expansion qui donne aux robots des yeux, ou du moins une vision. L'ancienne « scale-up » de l'année fait parler d'elle sur la scène mondiale et, selon elle, la Belgique est en passe de devenir la « Silicon Valley de l'Europe ». Même si le chemin à parcourir est encore long.



En 2010, Jonathan Berte a fondé Robovision, entreprise qui s'est rapidement développée. Son logiciel pionnier permet aux robots de penser et est utilisé dans plus de 40 pays dans un large éventail d'industries. Des chaînes de production industrielle pour le contrôle de la qualité aux radiologues pour le diagnostic dans les hôpitaux, les applications sont infinies. Même des robots coupeurs de fleurs peuvent utiliser la technologie Robovision. Selon le président Jonathan Berte, ce n'est que le début de ce que permet ce logiciel révolutionnaire.

DES BELGES TROP MODESTES

La Belgique revêt une grande importance pour Robovision, principalement grâce à son capital humain. L'entreprise y trouve des personnes qualifiées, capables de travailler facilement dans un contexte multilingue. En outre, l'intérêt pour les investissements en Belgique et en Europe ne cesse de croître. « Nous sommes toutefois loin d'être la Silicon Valley à cet égard », relativise Jonathan Berte. « Les Belges ont parfois tendance à penser trop petit. Notre CEO Thomas van den Driessche était récemment à Singapour pour discuter de l'automatisation du traitement des déchets. Nous y avons appris que l'ensemble de la gestion des déchets de Singapour est entre les mains d'une entreprise belge qui est devenue depuis un acteur mondial. En fait, cela ne devrait pas nous surprendre : nous pouvons le faire. »

L'AVENIR, C'EST L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'automatisation des tâches à une telle échelle aurait été impossible sans l'aide de l'intelligence artificielle (IA).

L'IA couvre de très nombreux domaines, mais elle signifie essentiellement que les ordinateurs peuvent faire des choses pour lesquelles les humains utilisent leur intelligence, comme prendre des décisions, reconnaître des choses, jouer à des jeux ou communiquer. La Vision AI, spécialité de Robovision, est une forme spécifique d'IA qui permet à un ordinateur de reconnaître et de distinguer les choses. « Les humains sont naturellement très doués pour cela, mais pour les machines, c'est un véritable défi », explique Jonathan Berte. « Jusqu'à récemment, par exemple, il était difficile pour un ordinateur de distinguer un chat d'un chien, mais grâce au "deep learning" un ordinateur peut désormais le faire aussi précisément qu'un humain. » Conséquence ? En 2023, les ordinateurs sont capables, par exemple, de détecter les métastases dans le traitement du cancer, ou de reconnaître les mauvaises herbes entre les cultures. La Vision AI peut même détecter de manière entièrement automatique les défauts de fabrication inférieurs à 10 nanomètres dans les puces. « La Vision AI permet de combiner la puissance de la vision humaine avec la vitesse et la fiabilité des ordinateurs. »

Il est clair qu'à court et moyen terme, l'IA aura un impact majeur sur encore plus d'aspects de notre vie. Cependant, beaucoup de gens ne réalisent pas à quel point les décisions sont déjà prises par, ou avec l'aide de l'IA : de la détermination des prix et des volumes d'énergie sur le marché international au « pilotage » des voitures autonomes, en passant par la prédiction du repliement des protéines, qui est crucial pour la lutte contre le cancer. L'IA progresse également rapidement dans le secteur de la création. « Ainsi, on peut déjà produire des textes assez impressionnants avec l'aide de ChatGPT. En bref, le nombre de domaines dans lesquels l'IA peut avoir un impact est presque infini. »

À long terme, Robovision attend le développement de l'intelligence générale artificielle : le moment où les machines acquerront une forme de conscience. « Mais il est difficile d'inscrire cette évolution dans une chronologie précise. Avant cela, une percée doit avoir lieu. La génération actuelle de l'IA représente un saut quantique, mais elle se heurte déjà à ses limites aujourd'hui. Par exemple, je doute qu'une voiture entièrement autonome soit vraiment possible avec le deep learning. Le chemin est encore long », conclut Jonathan Berte. □



Contrôle de qualité chez Unilin

PLUS FORT, MIEUX, PLUS VITE

La plateforme « Vision AI » de Robovision est une solution conviviale qui peut être utilisée dans de nombreuses applications et qui vise à automatiser les tâches. L'une de ces tâches, par exemple, est le contrôle de la qualité des stratifiés. « Nous avons automatisé le contrôle de la qualité de la production de stratifiés d'Unilin. Jusqu'à récemment, ils le faisaient encore manuellement, car il n'existait pas de système de vision par ordinateur capable de distinguer les défauts des motifs erratiques du bois. Notre plateforme fait désormais cette distinction sans erreur alors que les panneaux de stratifié défilent à raison de 100 mètres par minute. Pour un humain, ce rythme serait extrêmement difficile à tenir. »

Le logiciel Robovision permet d'utiliser des robots pour le contrôle de la qualité. Cette méthode est plus précise qu'une paire d'yeux humains et permet au client d'augmenter considérablement la production. Parmi les autres domaines d'application dans lesquels Robovision est très actif figurent les soins de santé, le commerce de détail et l'industrie alimentaire.



Machine à planter pour Iso Group



« LA GÉNÉRATION ACTUELLE D'IA REPRÉSENTE UN SAUT QUANTIQUE, MAIS ELLE SE HEURTE AUJOURD'HUI À SES LIMITES »

Jonathan Berte

Président du conseil d'administration et fondateur de Robovision

ÉLECTIONS SOCIALES 2024



LA FEB VOUS ACCOMPAGNE, DE A À Z

Jean-Charles Parizel est expert en matière d'élections sociales au sein du centre de compétence Emploi & Sécurité sociale de la FEB. Avec Antoine Vanden Abeele, avocat associé chez luxta, il est coauteur du Guide Élections sociales 2024 de la FEB, qui réunit des conseils pratiques, la jurisprudence la plus récente ainsi que le nouveau cadre normatif.

Les élections sociales devraient se tenir entre le 13 et le 26 mai 2024. Cela peut sembler encore loin...

« Les élections sociales représentent un projet qui nécessite, tous les 4 ans, beaucoup d'énergie et d'investissement de la part des services des ressources humaines dans toutes les entreprises qui comptent, en moyenne, au moins 50 travailleurs. On n'insistera donc jamais assez sur une bonne préparation, anticipation. Ces élections ont pour but de faire élire ceux qui, parmi le personnel de ces entreprises, représenteront les intérêts de leurs collègues au sein de deux organes de concertation : le conseil d'entreprise (CE) et le comité de prévention et protection au travail (CPPT). C'est donc une opération très importante sur le plan de la démocratie interne. »

Qui entreprend les premières démarches en matière d'élections sociales ?

« C'est l'employeur qui a l'obligation légale de démarrer la procédure électorale. Deux mois avant l'affichage de l'avis annonçant la date des élections, il doit envoyer une première communication, soit aux organes existants (CE, CPPT), soit aux travailleurs eux-mêmes. Dans cette première communication – à la date 'x-60' vers la mi-décembre 2023 –, l'employeur doit fournir des informations sur 'l'unité technique d'exploitation' pour laquelle les organes seront compétents et doit également préciser quelles fonctions au sein de l'entreprise sont considérées comme des fonctions de direction ou de cadres. Le personnel de direction ne participe pas au scrutin. Pour les cadres, une représentation distincte peut être éventuellement prévue lors des élections pour le conseil d'entreprise. »

'Unité technique d'exploitation' ?

« L'UTE. C'est une notion propre aux élections sociales et qui est définie à partir de critères économiques et sociaux. L'UTE ne coïncide donc pas nécessairement avec l'entreprise en tant qu'entité juridique. Il faut tenir compte en particulier de l'autonomie en matière de gestion et de politique du personnel. À titre d'exemple, pour un groupe qui dispose d'un centre administratif d'une part et d'un centre de production d'autre part, on va examiner les liens de cohésion économique et sociale entre les sièges, afin de déterminer si chaque siège constitue une UTE ou si, ensemble, ils constituent une seule UTE. S'ils constituent deux UTE, il faudra organiser deux procédures d'élections sociales différentes. »

Très concrètement, à quoi l'entreprise doit-elle donner la priorité aujourd'hui ?

« Pour le moment, les entreprises seront attentives à la moyenne des effectifs qu'elles occupent depuis le 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 30 septembre 2023 car cette période, dite de référence, est décisive pour l'organisation (ou non) des élections sociales en mai 2024. Si la moyenne atteint ou dépasse 50 travailleurs, il faudra organiser l'élection de représentants au CPPT (comité de prévention et protection au travail). Si la moyenne atteint ou dépasse 100 travailleurs, il faudra aussi mettre en place des élections pour les représentants du personnel au sein du CE (conseil d'entreprise). À celles qui atteindront les seuils, un seul message : préparez-vous et consultez notre site internet <https://www.electionssociales.expert/>. Un site dédié pour vous aider et vous accompagner tout au long du marathon que constituent les élections sociales. »

ÉLECTIONS

SOCIALES

2024

La FEB, votre partenaire stratégique pour les élections sociales

NOTRE OFFRE

LE GUIDE FEB

- La référence pour les élections sociales 2024
- Réunit des conseils pratiques, la jurisprudence la plus récente et le nouveau cadre normatif
- Rédigé dans un style clair et concis

125 EUR

CYCLE DE SÉMINAIRES THÉMATIQUES

- Procédure pré-électorale (oct 2023)
- Suite et fin de la procédure pré-électorale + jour du vote (jan 2024)
- Après le vote et mise en place des nouveaux organes (avr 2024)

165 EUR / SÉMINAIRE

LE PACKAGE COMPLET

- 3 séminaires thématiques à Bruxelles
- La newsletter périodique e-Alert contenant des conseils concrets, des rappels et un résumé de chaque obligation
- Le guide FEB, la référence pour les élections sociales 2024

525 EUR

VOUS ÉCONOMISEZ 15 %

Plus d'infos ? → electionssociales.expert

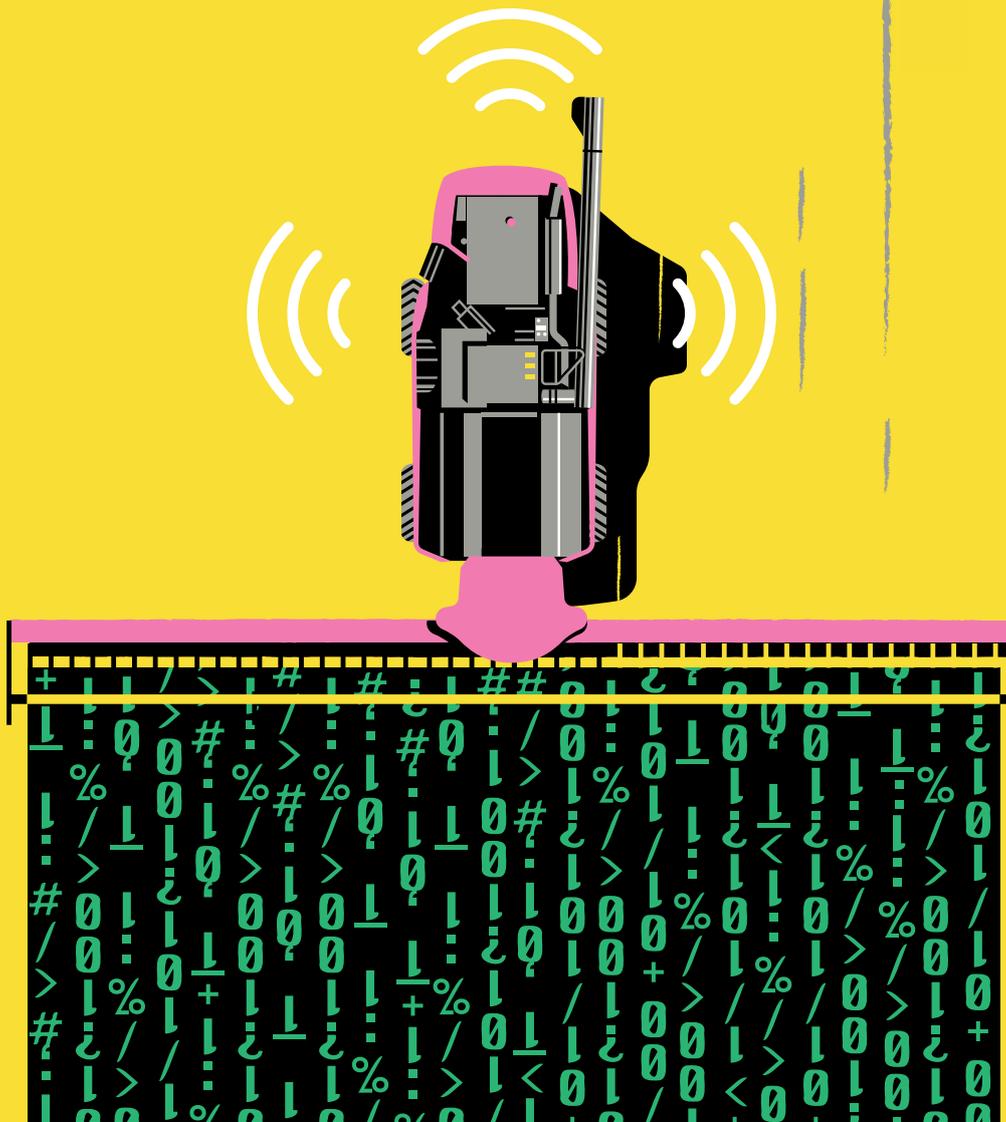
VBO FEB
Verbond van Belgische Ondernemingen
Fédération des Entreprises de Belgique



en partenariat avec
iuxta
just in team

MACHINES AGRICOLES 4.0

Zedelgem, commune belge de Flandre occidentale, compte à peine 22.000 habitants. Wikipédia n'a pas grand-chose de plus à en dire. Pourtant, ce Zedelgem a bien plus à offrir. C'est ce que prouve CNH Industrial, une entreprise qui construit des machines agricoles et de construction de haute technologie qui font pâlir le mot « tracteur ».



CNH Industrial est l'un des principaux fabricants de machines agricoles de haute qualité et joue un rôle crucial dans la révolution du secteur agricole. Cela ne peut se faire sans une attention constante pour l'innovation des produits et un processus correspondant, clairement défini. CNH Industrial établit un plan d'innovation basé sur les attentes des clients, les défis sociétaux et les développements technologiques de pointe. Cela implique un examen approfondi des différents composants et sous-systèmes, afin de permettre de futures innovations de produits.

VERS UNE MACHINE AGRICOLE AUTONOME

L'innovation « produits » chez CNH Industrial ne se limite pas au matériel. Elle met également en œuvre des applications logicielles dans les machines agricoles. Par exemple, les machines de récolte actuelles sont équipées de centaines de capteurs et de dizaines d'unités de contrôle qui commandent la machine sur la base d'un système d'exploitation propre.

Ces dernières années, la recherche sur l'innovation s'est concentrée sur l'automatisation. L'objectif final est une machine agricole autonome qui atteint la plus grande efficacité possible, optimise la durabilité et minimise le coût du processus de récolte. Une connectivité accrue permet de surveiller et d'ajuster les processus à distance.

LE MEILLEUR DE LA CLASSE

La moissonneuse-batteuse est une machine agricole qui doit être capable de récolter des cultures très différentes telles que le froment, le maïs, le soja, le colza, le riz, l'orge, l'avoine, le tournesol... De plus, un type de culture présente de nombreuses variables qui influencent le processus de récolte : la variété, l'humidité, le type de sol, le relief... Pour obtenir un rendement maximal en toutes circonstances, il est nécessaire de modifier en permanence des dizaines de paramètres de processus. L'adaptation des réglages de la machine aux conditions de récolte nécessite beaucoup de connaissances et d'expérience de la part de l'opérateur. Toutefois, la disponibilité de collaborateurs possédant ces connaissances spécifiques est limitée. D'où la nécessité d'un système qui optimise automatiquement la machine en fonction des conditions de récolte. Ainsi, chaque opérateur, même sans savoir-faire spécifique, est automatiquement expérimenté.

La demande d'automatisation des moissonneuses-batteuses n'a pas échappé aux oreilles de CNH Industrial, qui s'est mis au travail presque immédiatement. La moissonneuse-batteuse automatisée, considérée comme la meilleure de sa catégorie dans le secteur, est devenue une réalité. L'innovation consiste, d'une part, en une série de nouveaux capteurs qui cartographient très précisément l'état interne et les performances de la machine et, d'autre part, en un certain nombre

d'algorithmes de contrôle avancés. Une grande attention a également été accordée au développement d'une interface intuitive et ergonomique afin que le conducteur puisse travailler avec le système de manière conviviale.

PAS D'INNOVATION SANS RISQUE

Des innovations comme l'automatisation des moissonneuses-batteuses ne tombent pas du ciel. Elles nécessitent souvent des années de recherche qui ne donnent pas toujours les résultats escomptés. Les entreprises innovantes doivent être capables de faire face au risque d'échec et à la menace potentielle de perdre des investissements sans réaliser un produit commercialisable.

C'est pourquoi le gouvernement apporte un soutien essentiel à la recherche et au développement de différentes manières. Ainsi, les autorités flamandes soutiennent les projets d'innovation par l'intermédiaire de l'Agentschap Innoveren & Ondernemen (VLAIO), tandis que les autorités fédérales offrent des incitations fiscales, telles que la réduction du précompte professionnel pour les chercheurs, la déduction pour l'innovation et le crédit d'impôt pour la R&D.

Les mesures de soutien, tant flamandes que fédérales, sont spécifiques et permettent à CNH Industrial d'organiser l'innovation et le développement des produits à Zedelgem, dans un marché mondial hautement concurrentiel. L'acquisition de ces connaissances innovantes dans une culture d'innovation régionale ouverte garantit que ce savoir-faire peut être appliqué dans d'autres domaines. Une part importante de l'aide publique revient aux institutions universitaires, aux clusters de pointe et à l'économie locale, mais contribue également à la croissance de la connaissance locale à différents niveaux.

« L'OBJECTIF ULTIME DE L'AUTOMATISATION ? UNE MACHINE AGRICOLE AUTONOME OFFRANT UNE EFFICACITÉ MAXIMALE, UNE DURABILITÉ OPTIMALE ET UN COÛT D'EXPLOITATION MINIMAL »

CNH INDUSTRIAL : PIONNIER DANS LES TECHNOLOGIES DE L'AGRICULTURE ET DE LA CONSTRUCTION

CNH Industrial est une multinationale mondiale dont les actions sont cotées en bourse à New York et à Milan. L'entreprise fabrique et fournit des machines agricoles et de construction innovantes, durables et productives. Avec 37.000 collaborateurs dans le monde et 1,150 million EUR d'investissement annuel dans la recherche et le développement dans 59 centres de R&D dans le monde, CNH Industrial vise à s'améliorer constamment.

En Belgique, CNH Industrial dispose de deux sites de production, dont celui de Zedelgem, qui existe depuis 1906 et est reconnu comme le centre de connaissances mondial en matière de machines de récolte. L'entreprise y conçoit et fabrique des moissonneuses-batteuses, des ensileuses automotrices et des presses à grosses balles pour la marque New Holland, entre autres.

UNE MOISSONNEUSE-BATTEUSE DOTÉE D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'intelligence artificielle (IA) est un terrain familier pour CNH Industrial et est également appliquée à la moissonneuse-batteuse. Le projet d'automatisation des moissonneuses-batteuses intègre un nouveau capteur : la 'Smart Graincam'. Cette caméra à capteur hyperspectral mesure le nombre d'impuretés et de grains cassés dans la récolte, en utilisant un traitement d'image basé sur l'IA. Les algorithmes d'IA sont beaucoup plus précis et peuvent être développés plus rapidement que les caméras - utilisées dans le passé - équipées de techniques traditionnelles de traitement de l'image. Ces « vieilles » techniques conviennent aux applications simples, mais elles ont leurs limites dès que la complexité augmente. Cependant, la qualité de l'IA dépend fortement de la qualité des données d'entraînement, sur la base desquelles le logiciel d'IA fonctionne. C'est pourquoi l'accent est désormais mis sur la collecte ou la création de données représentatives. En effet, les défauts des données d'entraînement peuvent affecter directement la précision et la robustesse du résultat final.

Aujourd'hui, CNH Industrial mène de nombreux projets appliquant l'IA. L'entreprise est au début d'un nouvel univers dans lequel la disponibilité et l'évolution rapide de l'IA permettront une série de nouvelles applications. □

L'AGRICULTURE DU FUTUR TROIS MACROTENDANCES

1. Le besoin croissant d'approvisionnement alimentaire lié à l'augmentation de la population mondiale et aux changements dans les différents régimes alimentaires, plus riches.
2. La nécessité de ralentir le changement climatique en développant des processus agricoles plus durables, ce qui nécessite des innovations au niveau des produits.
3. La connectivité et l'automatisation croissantes, qui offrent de nouvelles possibilités de remédier aux pénuries de main-d'œuvre et d'améliorer encore la durabilité de l'agriculture.



© New Holland

Le traitement d'images basé sur l'IA mesure le nombre d'impuretés dans la récolte coupée.

LET'S TALK

VBO FEB PODCAST



Apple Podcasts



Spotify

www.vbo-feb.be

THÈMES

CHER LECTEUR

Le magazine REFLECT entend également prendre pour vous le pouls de l'actualité. Dans chaque numéro, il donne un aperçu de thèmes importants que nos experts gèrent, négocient et suivent de près, dans les domaines économique, social, juridique et fiscal.

Vous trouverez donc dans les pages qui suivent une sélection de dossiers actuellement traités par nos experts pour défendre au mieux les intérêts des fédérations membres et de leurs entreprises affiliées, et ce aux niveaux tant fédéral qu'europpéen et international.

Pour chaque thème, nous vous décrivons l'état d'avancement du dossier, la position de la FEB et les prochaines étapes. Une manière de vous offrir une vision à 360° sur des dossiers qui peuvent avoir un impact important sur vos activités.

Vous trouverez une vue d'ensemble de tous les dossiers et thèmes suivis par nos experts sur www.feb.be (domaines d'action).

38

RAPPORT 'THE FUTURE OF WORK'

Ne pas s'engager dans la reconversion pourrait coûter près de 5 milliards par an aux autorités

39

RÉFORME FISCALE

Les pièces du puzzle se mettent en place, mais l'impact doit être clarifié

40

INFLATION REDUCTION ACT

Un électrochoc en faveur de la compétitivité européenne !

41

RAPPORT ANNUEL DE LA BNB

Le déficit extérieur inquiète, le rétablissement de la compétitivité est crucial!

42

TRANSITION JUSTE

La transition doit être elle juste ou davantage durable ?

43

DÉPLACEMENTS DOMICILE – LIEU DE TRAVAIL

Le vélo seul ne résout pas la congestion

44

CYBERSÉCURITÉ

Nouvelles obligations en matière de cybersécurité

NE PAS S'ENGAGER DANS LA **RECONVERSION** POURRAIT COÛTER PRÈS DE 5 MILLIARDS PAR AN AUX AUTORITÉS

Notre façon de travailler, de vivre et de nous loger subit de nombreuses transitions, notamment dans les domaines de la technologie, des données et de la digitalisation, et de l'énergie. Ces (r)évolutions ont un impact important sur le marché du travail. Des emplois vont disparaître, de nouveaux seront créés. Mais presque tous les emplois existants vont considérablement changer en termes de contenu.

On estime à 126.000 le nombre d'emplois voués à disparaître d'ici 2030 et à environ 477.000 celui des emplois qui seront créés. Ce qui signifie une croissance nette possible de 351.000 emplois... Un rapport de la FEB, d'Agoria et de Deloitte montre que l'absence de reconversion de ces profils en voie de disparition pourrait entraîner un coût social de 4,8 milliards EUR par an.

Les compétences numériques et celles liées aux données occuperont une place de plus en plus importante dans toute une série d'emplois. Aucun métier n'échappera totalement à l'impact de la digitalisation. D'ici 2030, 63% des profils nécessiteront au moins un niveau d'application professionnel de maîtrise du numérique.

Mais, au-delà des constats, ce rapport conjoint veut surtout anticiper la transition des compétences : comment identifier les fonctions qui vont disparaître, celles qui vont gagner en importance, et comment évoluer du point A au point B de la manière la plus optimale possible ? À cet égard, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie sont essentiels pour une politique saine en matière de marché du travail et de compétitivité, et les recommandations de ce rapport visent une approche plus holistique de la transition des compétences.

La culture de l'apprentissage doit changer

Si les avantages pour l'employeur et le travailleur sont indéniables, nous constatons qu'il y a encore une importante marge d'amélioration en matière de culture de l'apprentissage. Selon les chiffres d'Eurostat, 10,2% de l'ensemble des travailleurs dans notre pays ont déclaré avoir suivi une formation au cours du dernier mois. Ce chiffre est inférieur à la moyenne européenne (10,8%) et même nettement inférieur si on le compare à celui des Pays-Bas (26,6%) ou des « pays nordiques » tels que le Danemark (22,3%), la Finlande (30,5%) ou la Suède (34,7%).

En termes de recommandations, le rapport conclut donc qu'un effort collectif sur trois fronts est nécessaire :

- Tout d'abord, une politique de formation moderne nécessite une approche flexible et adaptative basée sur les souhaits (changeants) de l'individu et du travailleur, ainsi que sur les besoins de l'employeur et du travailleur. En principe, les efforts de formation devraient pouvoir être déployés là où ils sont effectivement opportuns, c'est-à-dire dans le cadre de la relation de travail.
- En outre, le travailleur doit également prendre le contrôle et anticiper davantage le changement et les opportunités qui l'accompagnent. En évoluant et en renforçant continuellement ses compétences, le travailleur peut développer une carrière durable grâce à l'apprentissage tout au long de la vie.
- Enfin, les entreprises doivent élaborer plus souvent des stratégies pour le recyclage ou la reconversion de tous les travailleurs. Il est crucial pour les entreprises d'être compétitives, de conquérir des marchés, de lancer de nouveaux produits et de fonctionner de manière plus efficace et rentable grâce aux nouvelles technologies.

Un exemple concret de transition ? Dans presque tous les secteurs, et en particulier celui des services financiers, l'on recherche activement des « data stewards ». Ces collaborateurs ont une vue d'ensemble du flux de données que possède une entreprise et en contrôlent la qualité. Reconvertir les travailleurs, et en particulier le personnel administratif, en intendants de données permettra aux organisations de disposer d'un avantage concurrentiel. □

Contact
Monica De Jonghe
 Administrateur-
 directeur général
 Executive Manager
Ineke De Bisschop
 Centre de compétence
 Emploi & Sécurité sociale
ibd@vbo-feb.be



RECHERCHE SUR FEB.BE

- Vivre ou revivre l'événement via www.feb.be > Back to 'the future of work' – stratégies pour la transition numérique
- Lire le rapport complet www.feb.be > publications > The future of work – Stratégies pour la transition numérique



IL Y A ENCORE UNE IMPORTANTE MARGE D'AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE CULTURE DE L'APPRENTISSAGE.

LES PIÈCES DU PUZZLE SE METTENT EN PLACE, MAIS L'IMPACT DOIT ÊTRE CLARIFIÉ

Le ministre des Finances Vincent Van Peteghem a présenté¹ les contours de sa 'vaste réforme fiscale' et déjà esquissé les éléments qu'il souhaiterait voir réaliser dans une première phase (à partir de début 2024). L'avantage est que, pour la première fois, les différentes grandes pièces du puzzle d'une réforme fiscale globale sont sur la table. Une première phase viserait à réduire les charges sur le travail en augmentant la quotité exemptée d'impôt au niveau du revenu d'intégration, en renforçant le bonus à l'emploi et/ou le crédit d'impôt sur les bas revenus d'activité, et en élargissant la tranche de revenus imposés au taux de 45%.

Pour objectiver le débat, il est essentiel de ne pas perdre de vue le pourquoi de la réforme : réduire la pression fiscale élevée sur le travail. En Belgique, les salariés ne conservent que relativement peu de leur salaire brut, ils n'empochent généralement que beaucoup moins que la moitié du coût d'une augmentation qui leur est accordée et, par ailleurs, l'inflation pèse systématiquement sur la pression fiscale.

La FEB a illustré ces constats notoires à l'aide de chiffres et de graphiques dans son 'tableau de bord de la réforme fiscale'. Que nous enseignent-ils ? Que la première phase de la réforme fiscale pourrait n'être qu'un coup dans l'eau. Les mesures envisagées renforceront le piège à la promotion et risquent dès lors de décourager davantage la volonté de travailler plus. En outre, elles n'auraient aucun impact sur la principale cause de la forte pression fiscale sur le travail en Belgique, à savoir l'étroitesse des tranches d'imposition et les taux élevés.

En effet, le problème fondamental ne concerne pas l'assiette fiscale (y compris les revenus exonérés), mais les barèmes. La Belgique applique les taux absolus les plus élevés pour chaque niveau de revenu. L'étroitesse des tranches d'imposition rend la progressivité très forte, même à des niveaux de revenus très bas. En revanche, nos pays voisins ont des tranches d'imposition plus larges avec des taux nettement inférieurs et une meilleure progressivité (ce qui rend inutile l'adoption de mesures pour atténuer la pression fiscale sur les bas salaires).

Pour la FEB, une bonne réforme structurelle comprend au minimum un élargissement des tranches d'imposition et une réduction des taux progressifs et aligne nos barèmes sur ceux des pays voisins. Elle implique aussi que son financement ne soit pas à charge des entreprises, que ce soit par une diminution des réductions de précompte professionnel ou par une augmentation de l'impôt des sociétés.

Ainsi, il est urgent de poursuivre le débat concernant :

- L'impact de la réforme fiscale proposée sur la compétitivité des entreprises belges. Les modifications des taux de TVA envisagées pourraient, par exemple, avoir un impact à la hausse sur l'inflation et sur l'index, alimentant ainsi à nouveau l'indexation des salaires, et stimuler les achats frontaliers.
- L'impact négatif potentiel sur le climat de l'économie de la connaissance et sur l'entrepreneuriat dans notre pays.
- La question de savoir pourquoi, pour financer cette réforme, une réduction des dépenses publiques ne pourrait pas également être envisagée (à quand une réflexion approfondie sur les missions essentielles et sur les indispensables réformes du marché du travail et des pensions légales ?). □

Contact Jean Baeten

Executive Manager
Centre de compétence
Fiscalité & Investissements
jb@vbo-feb.be



RECHERCHE SUR FEB.BE

- Tableau de bord de la réforme fiscale : quel doit être notre objectif?



¹ Écrit le 3 avril 2023



POUR LA FEB, UNE BONNE RÉFORME STRUCTURELLE COMPREND AU MINIMUM UN ÉLARGISSEMENT DES TRANCHES D'IMPOSITION ET UNE RÉDUCTION DES TAUX PROGRESSIFS.

INFLATION REDUCTION ACT

UN ÉLECTROCHOC EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ EUROPÉENNE !

Les autorités américaines ont décidé de passer à la vitesse supérieure dans leur lutte contre les changements climatiques. C'est une bonne nouvelle. Néanmoins, les entreprises belges s'inquiètent des effets du vaste programme de subsides (plus de 350 milliards \$) aux industries américaines, appelé « IRA – Inflation Reduction Act ». Car les exigences en contenu et assemblage local liées à ces subsides discriminent de facto les entreprises européennes.

Dès lors, les autorités et les milieux économiques européens ont fait entendre leur voix pour déplorer cette situation. Depuis, le dialogue est en cours entre l'UE et les autorités américaines sur les modalités d'application de l'IRA. Reste à savoir si cela se traduira effectivement dans des solutions atténuant l'impact négatif pour les exportateurs européens.

Mais côté européen, l'IRA a également agi comme un électrochoc quant à l'impérative nécessité de renforcer la compétitivité des entreprises et l'attractivité de l'UE. C'est un élément très positif, tant la situation était devenue particulièrement tendue pour nos entreprises (cf. prix de l'énergie nettement supérieurs à ceux pratiqués aux USA, forte inflation, pénuries sur le marché du travail, charges administratives découlant de multiples initiatives européennes, etc.).

Une réflexion a donc été initiée au sujet des contours de la politique industrielle européenne, et de la nécessité de mieux combiner le Green Deal avec un agenda de compétitivité et une politique industrielle moderne. La Commission européenne a déjà proposé une série de pistes en ce sens (cf. *Green deal Industrial Plan*, *Net Zero Industry Act*, *Critical Raw Materials Act*, etc.), qui ont été bien accueillies par les États membres. Il s'agit des premiers pas dans la bonne direction, mais il faut les amplifier. Plusieurs leviers doivent en effet être activés. Il s'agit notamment d'œuvrer pour le bon fonctionnement du marché intérieur, de garantir une énergie sûre et à coût abordable, de développer les talents indispensables à la transition énergétique et digitale, d'encourager l'innovation, etc. Une attention particulière doit également être accordée à l'agenda commercial de l'UE, afin de diversifier les exportations et les importations européennes (de matières premières critiques

notamment). De plus, il faut réduire drastiquement les charges administratives qui découlent de nombreuses législations européennes, actuelles ou en gestation.

Préserver une saine concurrence intra-européenne

Il importe néanmoins d'éviter deux écueils. Le premier serait de concentrer tous les efforts sur une série limitée de secteurs ou de technologies, en lien avec le Green Deal. Au contraire, c'est l'ensemble de l'industrie qui doit être soutenue, au vu des efforts conséquents des entreprises, tous secteurs confondus, sur la voie de la transition énergétique. Deuxièmement, il importe d'être prudents s'agissant du soutien aux entreprises par les budgets nationaux, ou de collaborations industrielles financées par un groupe restreint d'États membres. Ceci pourrait créer une course permanente aux aides d'État, fausser la concurrence au sein du marché européen et jouer en défaveur des États membres ne disposant que de moyens budgétaires limités, comme la Belgique. La solution doit être européenne, via une meilleure utilisation des fonds UE existants ainsi qu'un accès plus direct à ceux-ci pour nos entreprises.

En conclusion, l'IRA américain doit inciter les dirigeants européens à accélérer la réflexion sur les mesures à prendre afin de renforcer la compétitivité internationale de nos entreprises et améliorer l'attractivité de l'UE pour les investissements, tout en garantissant une saine concurrence intra-européenne. □

Contact
Olivier Joris
Executive manager
Centre de compétence
Europe & International
oj@vbo-feb.be



RECHERCHE SUR FEB.BE

■ « IRA »



L'INFLATION REDUCTION ACT A AGI COMME UN ÉLECTROCHOC QUANT À L'IMPÉRATIVE NÉCESSITÉ DE RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE L'UE.

LE DÉFICIT EXTÉRIEUR INQUIÈTE, LE RÉTABLISSEMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ EST CRUCIAL!

La Banque nationale (BNB) a présenté son rapport annuel sur les développements économiques et financiers de la Belgique en 2022.

Un des constats les plus frappants est que l'excédent traditionnel du compte courant de notre balance des paiements (d'environ 0,5% du PIB en moyenne sur la période 2015-2021) s'est transformé en un déficit considérable d'environ -4% du PIB en 2022. Cela s'explique évidemment en partie par la forte hausse des prix du gaz et de l'électricité entre le printemps 2021 et l'été 2022, qui a rendu l'énergie importée en Belgique beaucoup plus chère.

Plus inquiétant, cependant, est le fait que l'excédent traditionnel du compte courant de notre balance des paiements hors énergie (en moyenne +3 à +4% du PIB sur la période 2015-2021) a lui aussi quasiment fondu en 2022. Cela est partiellement imputable à une baisse de nos exportations de vaccins COVID-19 en 2022, à l'importation et au stockage d'un nouveau médicament pour traiter les patients du coronavirus et à l'importation de vaccins pour combattre d'autres maladies.

Pour l'instant (en 2022), la croissance en volume des exportations de biens a encore relativement bien résisté. Pourtant, nos entreprises exportatrices ont vu l'année dernière leurs coûts d'énergie et d'intrants et leurs coûts salariaux augmenter nettement plus (en raison de l'indexation automatique des salaires¹) que dans les pays voisins. Toutefois, une grande partie de ces augmentations de coûts n'a pas (encore) été répercutée sur les prix à l'exportation, en partie parce que certains contrats d'approvisionnement ne sont pas encore arrivés à terme, et en partie parce que les entreprises qui ont déjà pu ajuster leurs prix à la hausse n'ont certainement pas répercuté l'intégralité de l'augmentation des coûts.

Les coûts augmentent, la capacité d'investissement diminue

Et c'est là, bien sûr, que se situe le problème fondamental auquel sont confrontées nos entreprises aujourd'hui. Si elles ajustent leurs prix en fonction de la croissance des coûts, les prix des produits belges augmenteront nettement plus que ceux de leurs concurrents étrangers et elles risquent de perdre des parts de marché dans les années à venir. Si elles ne le font pas, ou pas complètement (comme cela semble être le cas actuellement), elles perdront en rentabilité et disposeront de moins de flux de trésorerie pour investir (verdissement, numérisation, innovation en matière de produits et de processus).

L'étude microéconomique sur la rentabilité des entreprises, également abordée dans le rapport annuel de la BNB, montre déjà que la plupart des secteurs ont vu leurs marges bénéficiaires médianes chuter de manière significative en 2022, le plus souvent en dessous de la moyenne à long terme.

Bref, pour les entreprises belges, 2023 sera donc une année difficile où elles devront choisir entre la peste (augmenter les prix et perdre des parts de marché) et le choléra (augmenter moins les prix et voir leur rentabilité diminuer). □

Contact
Edward Roosens
 Chief economist &
 Executive manager
 Centre de compétence
 Économie & Conjoncture
er@vbo-feb.be



RECHERCHE SUR FEB.BE



■ Rapport de la
 banque nationale

¹ La BNB prévoit que notre handicap salarial horaire par rapport à 1996 et par rapport aux 3 pays voisins va remonter à 5,7 % en 2024, après avoir été presque totalement supprimé en 2019



POUR LES ENTREPRISES BELGES, 2023 SERA DONC UNE ANNÉE DIFFICILE OÙ ELLES DEVRONT CHOISIR ENTRE LA PESTE ET LE CHOLÉRA.

LA TRANSITION DOIT ÊTRE ELLE JUSTE OU DAVANTAGE DURABLE ?

La ministre de l'Environnement et du Green Deal Zakia Khattabi a lancé, en 2022, une série de travaux gravitant autour du concept de « transition juste ». L'Organisation internationale du travail (OIT), dans ses principes directeurs, et l'Accord de Paris, au sein de son préambule, abordent le concept de transition juste comme une manière de faire en sorte que les conséquences de la mise en œuvre de la transition durable de nos sociétés ne portent préjudice à personne. Ce principe de *leave no-one behind* est également érigé comme un pilier important du Green Deal de l'Union européenne.

Pour lancer ces travaux, la ministre a mis en place un vaste exercice de consultation de parties prenantes de la société civile ainsi que du monde académique et institutionnel belge : les « états généraux » de la transition juste. La FEB et ses fédérations membres y ont contribué de différentes manières, via des rencontres bilatérales, des questionnaires et des tables rondes. Par le biais de ces consultations, les employeurs ont pu exprimer leur vision du concept de transition juste ainsi que les principaux points de la stratégie pouvant amener à sa réalisation.

Cette vision gravite autour des Objectifs de développement durable de l'ONU (ODD/SDG's) et de l'équilibre entre les 3 « P », à savoir le pilier environnemental (Planet) – le pilier économique (Prosperity) et le pilier social (People) –, qui doit être atteint par nos sociétés pour que celles-ci puissent être durables. En outre, les politiques et mesures entreprises dans ce sens doivent être menées « sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins », ce qui implique l'absence de dettes (environnementales mais aussi budgétaires) transmises à ces générations. Pour la FEB, cette transition pourra être considérée comme « juste » si elle vise à atteindre les différents objectifs de cette vision, au niveau social entre autres mais pas uniquement.

Pour réaliser cette vision, une série de mesures efficaces devront être mises en place. Ces mesures doivent être bénéfiques tant pour l'entreprise que pour le citoyen. Cet équilibre est primordial pour que la transition durable de nos sociétés soit un succès. En outre, si la Belgique veut continuer à être un moteur en termes d'innovation (verte), l'économie et le monde entrepreneurial doivent pouvoir compter sur des politiques stimulant leur croissance et soutenant la recherche et l'innovation.

Il sera important d'assurer aussi bien le respect, la promotion et la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail que le level playing field des entreprises.

Cette transition doit reposer sur une meilleure politique de mobilité et de flexibilité des travailleurs et du marché du travail et, enfin, se concentrer sur le développement d'un enseignement et de formations continues de qualité, soutenant la transition et supportant la demande de talents dans de nouveaux domaines.

Tout cela devra évidemment être fait dans le respect des limites planétaires, en s'assurant du maintien d'une sécurité sociale performante et en évitant les instabilités macro-économiques.

Une Conférence nationale pour la transition juste devrait se tenir¹ le 25 avril prochain. Les travaux dureront encore plusieurs mois et auront pour objectif de

déterminer un plan d'action à court terme sur le sujet. La ministre Zakia Khattabi prévoit également d'organiser une conférence internationale, cette fois-ci avec les Régions, sur ce thème les 4 & 5 mars 2024, dans le cadre de la présidence belge de l'UE. □

Contact
Vanessa Biebel
Rodolphe Mouriau
 Centre de compétence
 Durabilité & Économie
 circulaire
rm@vbo-feb.be



Olivier Van der Maren
 Executive Manager
 Centre de compétence
 Énergie, Climat & Mobilité
ovm@vbo-feb.be

¹ Écrit le 17 mars 2023



POUR LA FEB, CETTE TRANSITION DE NOS SOCIÉTÉS POURRA ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME « JUSTE » SI ELLE VISE À ATTEINDRE LES DIFFÉRENTS OBJECTIFS DE CETTE VISION.

LE VÉLO SEUL NE RÉSOULT PAS LA CONGESTION

L'enquête fédérale sur les déplacements domicile lieu de travail a vu le jour en 2005. C'est une obligation légale qui a lieu tous les 3 ans et s'adresse aux entreprises belges de plus de 100 travailleurs. Elle permet de visualiser très clairement les habitudes de mobilité en Belgique et dans ses Régions.

En termes d'interprétation des résultats, il faut cependant se montrer prudent, car beaucoup de facteurs influencent le mode de déplacement des travailleurs. Parmi eux : le niveau d'urbanisation, la distance entre le domicile et le lieu de travail, l'état des infrastructures, l'accessibilité des transports en commun (nœuds intermodaux) ou le secteur d'activité de l'entreprise. C'est pourquoi les résultats de Bruxelles diffèrent fortement de la Flandre et de la Wallonie.

Cette édition intervient peu de temps après le Covid, et les effets des mesures sanitaires sont encore visibles dans les habitudes de mobilité.

Ainsi, les transports en commun, lieu de propagation du virus, n'ont pas encore retrouvé leur niveau de 2017. Selon l'enquête, l'utilisation du train diminue de 11,5% alors que l'utilisation du métro, tram, bus diminue de 6,1%. De plus, le Covid a augmenté la mise en place d'un télétravail structurel, ce qui diminue aussi l'utilisation du train.

L'enquête montre également l'impact de l'accessibilité des transports dans le choix modal opéré par le travailleur. Dans les zones urbaines, beaucoup plus accessibles en transports en commun, la voiture représente 52,4%, contre 76,4% dans les zones plus rurales. L'utilisation des transports en commun représente 27,8% dans les zones urbaines, contre 4,1% dans les zones plus rurales. L'accessibilité de l'entreprise joue un rôle essentiel dans le choix du transport. Si l'entreprise est peu accessible en transports en commun, l'utilisation de la voiture atteint 83%, avec une utilisation de 2% de transports publics. Pour une entreprise disposant d'une grande accessibilité, l'utilisation de modes motorisés privés chute à 26%, tandis que l'utilisation des transports publics grimpe à 61%. Parmi les villes disposant d'une bonne accessibilité, on retrouve Liège, Anvers, Gand, Louvain et Bruxelles.

Le mode de transport le plus privilégié au niveau belge, malgré un léger recul par rapport à 2017, reste la voiture, avec 64,6%. Cependant, des disparités se marquent au niveau régional. En effet, la voiture est utilisée à 84,7% par les personnes travaillant en Wallonie, contre 36,6% des personnes travaillant à Bruxelles.

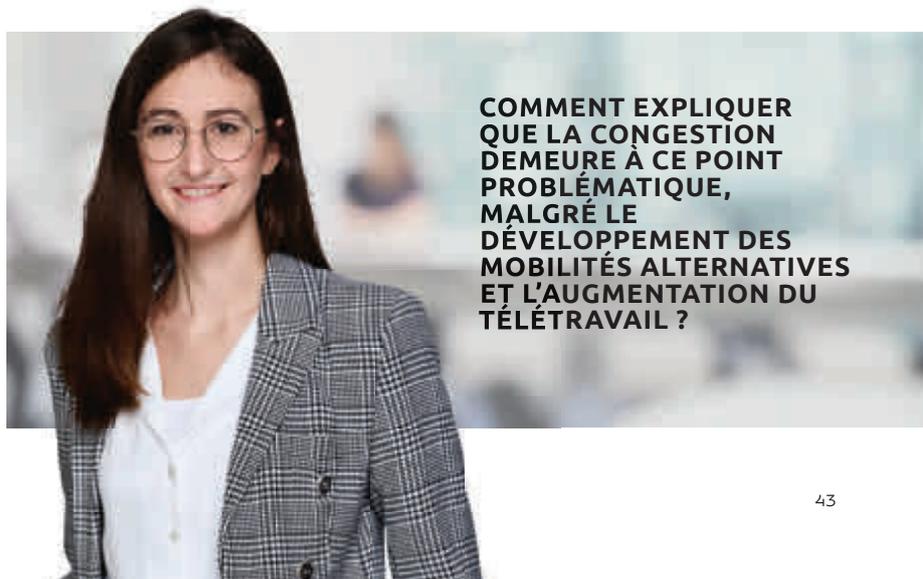
Le vélo est le mode de déplacement qui augmente le plus en Belgique, avec une hausse de 26,3% par rapport à 2017. Ce qui revient à une part modale de 14%. L'augmentation la plus impressionnante se trouve en Flandre, où 20,8% des personnes font le choix du vélo, soit 1 travailleur sur 5.

La congestion sur nos routes est un coût important pour les entreprises, comme l'a encore récemment souligné le Belgian Mobility Dashboard (BMD) : 4,596 milliards EUR en 2021 ! Comment se fait-il qu'elle demeure à ce point problématique, malgré le développement des mobilités alternatives et l'augmentation du télétravail ? Une partie de la réponse réside dans l'augmentation du nombre de travailleurs mais également dans le développement des infrastructures.

Ainsi, pour favoriser le développement d'autres habitudes de mobilité que la voiture, nous devons veiller aux développements des infrastructures des moyens de transport que nous voulons voir se développer, que ce soit le vélo, le bus, le train ou le covoiturage. □

Contact
Margaux Rouzeeuw 
Centre de compétence
Énergie, Climat & Mobilité
mr@vbo-feb.be

RECHERCHE SUR FEB.BE 
Belgian Mobility
Dashboard, résumé 2022
www.mobilitydashboard.be/fr/



COMMENT EXPLIQUER QUE LA CONGESTION DEMEURE À CE POINT PROBLÉMATIQUE, MALGRÉ LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS ALTERNATIVES ET L'AUGMENTATION DU TÉLÉTRAVAIL ?

NOUVELLES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ

Les entreprises sont confrontées à de nombreux risques. Les cyberattaques constituent l'un des principaux risques dans ce contexte. Plus les entreprises sont présentes en ligne, plus elles sont exposées à ce type d'attaques. Elles ne peuvent pas ignorer ce risque et doivent s'en prémunir. Le législateur européen en est également conscient. C'est ce qui ressort de la Directive SRI2 du 14 décembre 2022, qui devra être appliquée en droit belge à partir du 18 octobre 2024. Mais que fait précisément cette directive ?

Premièrement, la directive étend le champ d'application de la précédente directive SRI. Un plus grand nombre d'entreprises, issues de différents secteurs, entreront dans son champ d'application. Pour la Belgique, le nombre d'entreprises concernées est estimé à 3.000. En principe, il s'agit de grandes entreprises, mais dans des secteurs spécifiques et sensibles, des entreprises plus petites peuvent également être visées.

Deuxièmement, les obligations sont étendues pour les entreprises relevant du champ d'application. De manière générale, elles doivent prendre des mesures techniques, opérationnelles et organisationnelles appropriées et proportionnées pour sécuriser leur réseau et leurs systèmes d'information. Cette obligation générale se décline en obligations plus concrètes. Soulignons que les entreprises devront également surveiller la sécurité de la chaîne d'approvisionnement (car des risques importants peuvent également s'y cacher).

Troisièmement, le conseil d'administration des entreprises concernées est explicitement impliqué. Les membres des organes directeurs devront suivre une formation afin d'acquérir des connaissances et des compétences suffisantes pour identifier les risques et évaluer les pratiques de gestion des risques.

Quatrièmement, les exigences en matière de reporting des incidents et les règles relatives au contrôle, à l'application et à l'audit sont considérablement renforcées. Il en va de même pour les règles relatives aux amendes et à la responsabilité des administrateurs qui sont liées à la violation des obligations.

N'attendez pas la transposition

Le législateur belge a déjà commencé à préparer la transposition de la directive SRI2. Dans ce contexte, la FEB plaide pour une transposition efficace de la directive, ce qui permettra d'améliorer la cybersécurité des entreprises belges.

Les entreprises ne doivent d'ailleurs pas attendre la transposition de la directive SRI2. Elles peuvent entamer les préparatifs dès aujourd'hui. Le Centre for Cyber Security Belgium a mis au point un Cyberfundamentals Framework, qui contient de nombreuses idées utiles. Selon la taille des entreprises, des mesures très détaillées et concrètes sont proposées pour protéger les données, réduire considérablement le risque des cyberattaques les plus courantes et accroître la cyberrésilience d'une organisation. □

Contact
Arie Van Hoe
Executive Manager
Centre de compétence
Droit & Entreprise
avh@vbo-feb.be



RECHERCHE SUR FEB.BE

■ SRI2



**LES ENTREPRISES
DEVONT ÉGALEMENT
VEILLER À LA SÉCURITÉ
DE LA CHAÎNE
D'APPROVISIONNEMENT.**

NOUVELLE PRÉSIDENTENCE FEB

30/03/2023

RENÉ BRANDERS :

« DE NOUVELLES PRIORITÉS DANS LA CONTINUITÉ »

Le jeudi 30 mars 2023, en présence de près de 300 personnalités du monde économique et politique, René Branders, CEO de FIB Belgium (anciennement Le Four Industriel Belge) est devenu président de la FEB. Il succède à Bart De Smet, dont le mandat de trois ans vient de s'achever.



LA FEB ENTREPREND

Dans son discours en hommage à Bart De Smet, **Pieter Timmermans**, CEO de la FEB, est revenu sur ses trois années de mandat, qui n'auront pas été faciles avec, d'emblée, une pandémie sans précédent. « Mais il y a également eu de nombreux moments forts et précieux. Malgré la nécessité d'agir à court terme, Bart nous a encouragés à penser au long terme. Horizon Belgique 2030, la vision de la FEB pour un avenir meilleur pour la Belgique, a vu le jour le 5 mai dernier, avec 18 mois de retard du fait de la crise sanitaire. Pour l'équipe de la FEB et moi-même, ce fut l'un des exercices de réflexion les plus stimulants et les plus profonds sur le plan sociétal que nous avons menés à bien avec les fédérations sectorielles et les chefs d'entreprise siégeant au Comité stratégique. »



Pour **Bart De Smet**, il n'y a en effet pas d'alternative : « Notre pays doit redevenir un des champions qui conduisent la transformation de l'Europe vers une économie plus compétitive et plus efficace dans l'utilisation des ressources, en accord avec les besoins sociétaux. Un des champions qui formeront l'épine dorsale économique de l'Europe dans un monde respectueux des ODD. À défaut, nous nous laisserons couler peu à peu, presque imperceptiblement, en queue de peloton. En tant que première organisation d'employeurs du pays, nous refusons de participer à écrire un tel scénario. »

C'est à l'unanimité que les administrateurs de la FEB ont approuvé le choix de **René Branders** comme nouveau président. « À un président néerlandophone doté d'une vaste expérience internationale dans le domaine financier succède à présent un dirigeant de PME francophone riche d'une expérience industrielle et ancien président d'Agoria, le plus grand secteur d'activité du pays », a déclaré Pieter Timmermans.

TROIS PRIORITÉS,
1 VISION COMMUNE

Dans son discours inaugural, le nouveau président de la FEB René Branders a insisté sur la nécessité d'abandonner la logique des années 1960, qui limite la concertation aux salaires et aux droits à l'absence. « Les partenaires sociaux doivent se retrouver dans un projet commun, disons un « pacte social », qu'ils soutiennent conjointement. Grâce auquel ils s'engagent ensemble en faveur d'une croissance plus durable en misant sur des thèmes qui détermineront notre prospérité : une pension viable, un marché du travail flexible, la digitalisation, la transition énergétique, la compétitivité, etc. »



Il a également mis l'accent sur les trois priorités de son mandat : l'innovation, l'internationalisation et des accords visionnaires. Se référant à la façon dont notre pays a prouvé sa capacité à tirer les leçons d'une crise comme la pandémie de coronavirus, en se dotant d'une feuille de route, il s'est adressé au monde politique en lui demandant pourquoi nous ne disposons pas d'une telle feuille de route pour les autres défis sociétaux auxquels notre pays est confronté. « La permacrise qui affecte la Belgique, conjuguée au contexte politique complexe du pays, ne facilite certainement pas la tâche des décideurs politiques qui doivent penser et agir sur le long terme.[...] Au lieu de remettre constamment l'ouvrage sur le métier, il serait préférable de se doter d'un plan de la situation à laquelle nous voulons aboutir dans cinq ou dix ans. »

UNE RECONNAISSANCE...
DE HAUT NIVEAU !

Pour le remercier de son engagement, la FEB a pensé à une facette moins connue de Bart : derrière le capitaine d'industrie, il y a un cycliste passionné ! C'est donc Philippe Gilbert en personne – l'un des meilleurs cyclistes que notre pays ait jamais connus – qui lui a remis un magnifique vélo. On ne pouvait mieux faire le lien entre le sport et l'entreprise de haut niveau. Et qui, mieux que Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité, pouvait remettre à Bart De Smet la décoration de Commandeur dans l'Ordre de Léopold, afin de souligner la gratitude des autorités du pays envers son engagement ?



Un cocktail de réseautage a clôturé en beauté cette inauguration qui se voulait à la fois solennelle et festive.



'À côté d'un homme fort, il y a une femme forte.' Un grand merci à l'épouse de Bart De Smet qui, lors de l'entrée en fonction de celui-ci en tant que nouveau président, avait confié à Pieter Timmermans : « Bart et toi, ça va bien marcher ». C'était remarquablement bien vu !



Après avoir reçu des mains de Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité, la décoration de Commandeur dans l'Ordre de Léopold, Bart De Smet se soumet volontiers à une courte interview improvisée



Un auditoire très attentif



Le Bureau du Comité stratégique FEB au complet. De g. à dr. Pieter Timmermans (CEO FEB), Jean Eylebosch (gérant Coca-Cola Europacific Partners Belgium), Lieve Mostrey (CEO Euroclear), René Branders (président FEB), Benny Smets (CEO Ninatrans et président Febetra)



Bart Steukers (CEO Agoria) en grande discussion avec le ministre des Finances Vincent Van Peteghem



Olivier Joris (Executive Manager du centre de compétence Europe & International FEB) s'entretient avec Thérèse de Liedekerke (Deputy Director General BusinessEurope)



De g. à dr. Isabelle Callens (Communication & Public Affairs ORES) et Vanessa Biebel (COO FEB et Executive Manager du centre de compétence Durabilité & Économie circulaire)



De g. à dr. Monica De Jonghe (administrateur-directeur général FEB et Executive Manager du centre de compétence Emploi & Sécurité sociale) en compagnie de Michèle Sioen (présidente honoraire FEB et CEO Sioen Industries) et Françoise Belfroid (CEO Reno)

LA FEB ENTREPREND

09/02/2023

'THE FUTURE OF WORK' – STRATÉGIES POUR LA TRANSITION NUMÉRIQUE

Une étude réalisée par la FEB, en collaboration avec Agoria et Deloitte, estime à 127.000 le nombre d'emplois voués à disparaître d'ici 2030, c'est-à-dire les profils qui ne seront plus demandés. Si les travailleurs dont le profil est en voie de disparition ne se reconvertissent pas et se retrouvent au chômage, cela représente un coût moyen de 4,8 milliards EUR pour les pouvoirs publics. La FEB, Agoria et Deloitte ont récemment présenté ce rapport, à l'occasion d'un événement-débat qui a recueilli un franc succès.



Monica De Jonghe, directeur général et Executive Manager du centre de compétence Emploi & Sécurité sociale de la FEB, insiste sur la 'guerre des talents', qui fait de plus en plus rage.



16/02/2023

ISABELLE DE BRUYNE (CFE) ET JASMIE WYNANTS (XANDRES) ÉLUES SUSTAINABILITY PROFESSIONAL 2023

Le jeudi 16 février, Isabelle De Bruyne, Chief Sustainability Officer chez CFE, et Jasmien Wynants, manager "durabilité" chez XANDRES, ont été élues Sustainability Professional 2023, une initiative conjointe de Time4Society et de la FEB. Le Sustainability Professional est une personne qui, au sein de son entreprise ou de son organisation, inspire, motive et met en œuvre des initiatives dans le domaine de la durabilité. Il peut s'agir d'un CEO, d'un HR-manager, d'un spécialiste marketing, d'un chef de projet ou d'un responsable d'événements.



Isabelle De Bruyne (Chief Sustainability Officer CFE) et Jasmien Wynants (manager « durabilité » Xandres)

La nouvelle façon de travailler née de la crise de COVID a un impact sur la manière dont la FEB se fait entendre et partage ses connaissances. Désormais, la FEB communique aussi via des webinaires, des webcasts, des podcasts, ...

15/03/2023

LANCEMENT DE LA BUSINESS COMPLIANCE CHAIR

Tout le monde a bien une vague idée du phénomène de la conformité. Une approche globale fait toutefois défaut. Pour y remédier, la FEB a créé une chaire Business Compliance, dans le prolongement de chaires précédentes. Cette chaire, en collaboration avec l'université de Gand et celle de Liège, va étudier pour la première fois le phénomène de la conformité dans sa globalité.



De g. à dr. Pieter Timmermans, CEO VBO FEB, Anne-Sophie Nyssen, rectrice ULiège, Roman Aydogdu, avocat associé Mosal, Hans De Wulf, professeur UGent, et Rik Van de Walle, Recteur UGent



14/03/2023

L'INFLATION REDUCTION ACT AMÉRICAIN ET LA RÉPONSE EUROPÉENNE EXPLIQUÉS PAR MARKUS BEYRER

Pieter Timmermans a accueilli Markus Beyrer, directeur général de BusinessEurope, l'organisation représentant les entreprises européennes et dont la FEB est le membre belge. L'objectif de la rencontre était d'expliquer aux entreprises et aux secteurs belges ce qu'est exactement l'Inflation Reduction Act (IRA), le plus grand paquet climatique jamais adopté aux États-Unis.

14/03/2023

INCLUSIVE TALENT MANAGEMENT – CONGRÈS HRPRO

HRPro.be, un consortium de 9 associations RH existantes, a organisé son quatrième congrès sur la gestion inclusive des talents. En tant que membre fondateur de ce consortium, la FEB a accueilli l'événement dans ses locaux. Monica De Jonghe, administrateur-directeur général et executive manager du centre de compétence Emploi & Sécurité sociale de la FEB, y a exposé le lien entre les évolutions récentes du marché du travail et la manière dont la diversité et l'inclusion peuvent y répondre.



LET'S TALK

DE NOUVEAUX INVITÉS !

Dans son podcast Let's Talk, la FEB vous fixe rendez-vous, chaque dernier jeudi du mois, avec une figure clé du monde entrepreneurial en Belgique. Derniers invités en date :

- 1 **Thomas Leysen** (Industriel de premier plan)
- 2 **Christ'l Joris** (ETAP Lighting)
- 3 **Michel Croisé** (Sodexo Belgique-Luxembourg)



UNE SÉLECTION DES DÉCISIONS LES PLUS INTÉRESSANTES - PUBLIÉES ET NON PUBLIÉES - DE NOS COURS ET TRIBUNAUX DU TRAVAIL

LICENCIEMENT

• Travailleur protégé – délégué syndical suppléant – exercice des compétences du CPPT

Pour pouvoir bénéficier de la protection contre le licenciement en qualité de délégué syndical, il convient (1) d'avoir été désigné conformément aux dispositions sectorielles applicables (en l'espèce notamment avoir au moment de sa désignation 6 mois d'occupation dans l'entreprise) et (2) d'être désigné comme délégué effectif (et non suppléant) ou à tout le moins de démontrer avoir déjà remplacé un délégué syndical effectif, à défaut pour la convention collective sectorielle d'avoir étendu la protection aux suppléants.

Si les membres de la délégation syndicale qui exercent les compétences du CPPT bénéficient de la même protection que les membres du CPPT, il en va ainsi uniquement pour le délégué syndical effectif.

Cour du travail de Bruxelles, 21 décembre 2021, JTT, 2022, 348

• Motif grave – consommation d'une viennoiserie sans paiement préalable – vol

Le fait de consommer, pendant ses heures de travail, une viennoiserie sans l'avoir préalablement payée constitue non seulement une infraction aux procédures applicables mais également un fait de vol, l'intention frauduleuse étant établie à suffisance par le fait que cette consommation s'est faite dans une partie du magasin où le travailleur était isolé et qu'aucun élément ne permet d'établir qu'il avait l'intention de payer la viennoiserie par la suite.

Il s'agit d'une faute grave qui est en outre de nature à rendre de manière immédiate et définitive impossible toute collaboration professionnelle, l'attention du travailleur ayant été suffisamment attirée sur l'importance attachée au respect des règles en matière d'achat de produits par le personnel et sur les conséquences de la violation de ces règles (mentions dans le règlement de travail et avertissement antérieur).

Cour du travail de Bruxelles, 5 janvier 2022, JTT, 2022, 358

SÉCURITÉ SOCIALE

Assiette des cotisations – notion de rémunération – plan d'action

Est considéré comme rémunération au sens de l'article 2, alinéa 1, 3° de la loi concernant la protection de la rémunération pour l'assujettissement aux cotisations ONSS, les avantages évaluable en argent et à charge de l'employeur, auxquels le travailleur a droit en raison de son engagement.

Cette disposition élargit la notion de rémunération au sens de la loi relative aux contrats de travail, à savoir la contrepartie pour des prestations fournies en exécution d'un contrat de travail.

Un avantage évaluable en argent auquel le travailleur a droit en raison de son engagement, dont il n'est pas établi qu'il est alloué en contrepartie de prestations exécutées dans le cadre du contrat de travail, n'est considéré comme rémunération au sens de cette notion élargie de rémunération que lorsque le droit à cet avantage est à charge de l'employeur.

Tel est le cas lorsque l'employeur s'est engagé à octroyer cet avantage et que l'avantage est ainsi octroyé au travailleur.

Le fait que le plan d'octroi d'actions de la société mère américaine considère les travailleurs des sociétés affiliées comme travailleurs bénéficiaires pour l'application du plan, n'implique pas que la condition d'octroi « par l'employeur aux travailleurs » soit remplie.

N'est pas légalement justifiée, la décision qui considère que ces actions constituent de la rémunération au sens de l'article 2 précité au motif que le plan exclut l'existence d'un contrat d'emploi entre la société mère et les participants et qu'il s'en suit que les travailleurs belges ne peuvent donc s'adresser qu'à leur employeur belge s'ils estiment avoir été exclus à tort du bénéfice de ce plan.

Cour de Cassation, 5 septembre 2022, JTT, 2022, 389

INDEMNITÉ DE PRÉAVIS

Base de calcul – avantages octroyés par la société mère

Des avantages particuliers (cash award) auxquels le travailleur a droit, à côté de la rémunération en cours, en contrepartie des prestations effectuées en exécution du contrat de travail, qui ne sont pas octroyés par l'employeur lui-même, mais bien par la société mère, doivent être inclus dans la base de calcul de l'indemnité de préavis.

Cour du travail de Bruxelles, 4 janvier 2022, JTT, 2022, 451

DURÉE DU TRAVAIL

Poste de confiance

Un travailleur ne sera considéré comme étant investi d'un poste de confiance que s'il peut engager l'employeur vis-à-vis des tiers et si ce pouvoir porte sur des engagements d'une certaine importance.

Cour de Cassation, 27 mai 2022, JTT, 2022, 399

COMMISSION PARITAIRE

Industrie chimique – demande d'extension de la représentation syndicale aux cadres – conflit collectif – ne fait pas partie de la juridiction et de la compétence des cours et tribunaux

Les juridictions du travail ne sont pas compétentes pour connaître des conflits collectifs qui peuvent survenir en relation avec les conventions collectives applicables.

La demande visant à annuler la disposition de la CTT sur la représentation syndicale qui prévoit l'exclusion des employés non soumis à une échelle barémique pour la représentation des employés affiliés à un syndicat, et à étendre le champ d'application de la CCT à tous les employés – y compris les cadres – constitue un conflit collectif qui échappe à la compétence des cours et tribunaux.

Cour de Cassation, 12 décembre 2022, JTT, 2022, 521

CONTRAT DE TRAVAIL

Nature des relations de travail – UBER

L'examen des quatre critères généraux de la loi sur les relations de travail confirme l'absence de lien juridique de subordination entre un chauffeur Uber et l'entreprise plateforme, de sorte que la présomption d'insubordination fondée sur les critères spécifiques est renversée.

Selon le tribunal, on ne peut donc conclure à l'existence d'un contrat de travail entre Uber et le chauffeur.

Tribunal du travail francophone de Bruxelles,
21 décembre 2022, R.G. 21/632/A

RUPTURE

Concurrence déloyale – débauchage de clientèle

Le débauchage de clientèle accompli après la fin du contrat de travail ne constitue un acte de concurrence déloyale que lorsqu'il se combine à d'autres circonstances qui lui confèrent un caractère illicite, telles que l'entretien d'une confusion avec l'ancien employeur, une publicité dénigrante en référence à l'ancien employeur, une violation des secrets d'affaires ou de fabrication ou encre l'utilisation de documents ou de fichiers clients qui ne font pas partie du domaine public.

À défaut de démontrer que de telles circonstances illicites existent, l'employeur ne peut reprocher à son ancien travailleur d'approcher ses clients, le démarchage de la clientèle après la fin des relations de travail n'étant pas, en soi, fautif.

Cour du travail de Mons, 2 novembre 2021, JTT, 2023, 27

RÉMUNÉRATION

Heures supplémentaires – preuve – CCT n°109

Il appartient au travailleur qui se prévaut de la prestation d'heures supplémentaires d'en apporter la preuve, au moyen d'écrits ou à défaut de présomptions précises et concordantes.

Les constatations matérielles faites dans un procès-verbal établi par l'inspection sociale ne bénéficient d'une valeur probante particulière que lorsque certaines conditions sont réunies. A défaut, il ne vaut qu'à titre de simple renseignement.

Une notification écrite des motifs sur le certificat de chômage peut être considérée comme une notification spontanée et valable des motifs au sens de la CCT n°109, à la condition qu'elle permette au travailleur d'être informé des motifs concrets justifiant son licenciement.

Par défaut, l'indemnité pour licenciement manifestement déraisonnable doit être fixée à 10 semaines de rémunération.

L'indemnité ne sera fixée à la hausse ou à la baisse qu'en présence de facteurs atténuants prouvés par l'employeur ou aggravants démontrés par le travailleur.

Cour du travail de Mons, 11 mai 2022, JTT, 2022, 530



Contact

Antoine Vandenberghe

Avocat associé, IUXTA Legal

avandenabeele@iuxta.legal

www.iuxta.legal



AGENDA FEB



Plus d'info : www.feb.be > events

JUIN 2023 – AVRIL 2024

ÉLECTIONS SOCIALES

Une bonne préparation commence par une bonne information. Afin de ne pas être mise devant un fait accompli, votre entreprise doit réfléchir dès à présent à la manière dont elle abordera les prochaines élections sociales !

Le 5 juin 2023, la FEB vous convie à un séminaire gratuit, véritable coup d'envoi de votre préparation aux élections sociales 2024.

Octobre 2023

Procédure pré-électorale

Janvier 2024

Suite et fin de la procédure pré-électorale + jour du vote

Avril 2024

Après le vote et mise en place des nouveaux organes

Lieu : Bruxelles

Info : www.feb.be

events@vbo-feb.be

Plus d'infos : electionssociales.expert

OCTOBRE - NOVEMBRE 2023

YOUNG TALENT IN ACTION

Fin octobre / début novembre 2023, Young Talent in Action (YTIA) se rendra à nouveau dans différentes régions du pays : Bruxelles, Gand, Anvers et Mons afin d'y organiser des événements destinés aux jeunes de 16 à 18 ans. Au programme : workshops, talks et rencontres avec des CEO !

Le lundi 13 novembre 2023, la série d'événements régionaux sera clôturée par une rencontre destinée, cette fois, aux jeunes de plus de 18 ans. Celle-ci sera organisée en collaboration avec YouthStart et se tiendra à BOZAR. Les jeunes participants auront l'opportunité de s'inspirer de l'expérience d'autres jeunes, CEO et personnalités de haut niveau.

Lieu : Bruxelles / Gand / Anvers / Mons / Louvain-La-Neuve

Plus d'infos : www.youngtalentinaction.be/fr

REFLECT Publication trimestrielle de la Fédération des entreprises de Belgique

Rédaction Jean Baeten, Koen De Munck, Edward Roosens, Willem Thijs et Johan Van Praet **Rédaction Thèmes** Jean Baeten, Vanessa Biebel, Ineke De Bisschop, Monica De Jonghe, Olivier Joris, Rodolphe Mouriau, Edward Roosens, Margaux Rouzeeuw, Olivier Van der Maren, Arie Van Hoe **Rédaction Jurisprudence sociale** Antoine Vanden Abeele **Secrétariat de rédaction** Hilde De Brandt, Anne Michiels **Traduction** Service de traduction FEB **Responsable des publications** Stefan Maes **Mise en page** Landmarks **Photographie** Jean-Jacques De Neyer (Triptyque), Robovision, Toon Coussement, New Holland, Francis wyffels, Buildwise, Centexbel, Sirris **Illustrations** Peter Willems (Vec-star) **Impression** Graphius **Éditeur responsable** Stefan Maes, rue Ravenstein 4, 1000 Bruxelles **Régie publicitaire** ADeMar, Graaf de Fienneslaan 21, 2650 Edegem (Antwerpen), Contact: Nele Brauers, Tél. 03 448 07 57, nele.brauers@ademaronline.com

Date de publication Avril 2023

REFLECT is ook verkrijgbaar in het Nederlands

REFLECT peut être lu en ligne sur www.feb.be > Publications > REFLECT

ISSN : 2684-1835

Une question relative à votre abonnement, des changements (d'adresse) à signaler, un numéro non reçu ?

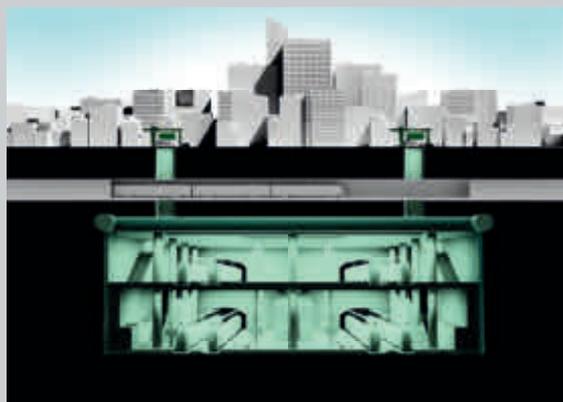
Envoyez un mail à reflect@vbo-feb.be



TECHNOLOGIE DREAMCUTTER

CONSTRUCTION SOUTERRAINE SANS NUISANCE HORS-SOL

Nos zones urbaines sont pleinement occupées par des constructions hors-sol ce qui rend nos méthodes traditionnelles de construction souterraine impossibles. Pour cela, Denys a développé la technologie Dreamcutter. Cette nouvelle technologie offre un double avantage : pas de nuisances hors-sol et surtout, toute construction souterraine en centre-ville devient enfin possible.



Dreamcutter at work



DENYS

NOUVELLE SÉRIE DE WEBINAIRES FEB

ASSUREZ LA CYBERSÉCURITÉ DE VOTRE ENTREPRISE

Un plan de cybersécurité pour votre entreprise est la meilleure assurance contre les cyberattaques. L'élaboration d'un plan de réponse vous permettra de vous préparer de manière optimale et d'agir rapidement en cas de piratage. Découvrez la meilleure façon de procéder lors de notre série de webinaires en cinq parties avec des experts de premier plan.

PROGRAMME

1 Comment assurer les cyberrisques ?

Orateurs : e.a. Stéphanie Deley (AON),
Benoît Montens (Assuralia), Denis Lardinois (tbc) (AIG),
Wim Rigelé (tbc) (Crawford)

Timing : mai 2023 (date tbd)

2 Boîte à outils pour la prévention des cyberincidents

Orateurs : e.a. Vincent Defrenne (NVISO),
Alexandre Pluvinage (ING), Marc Moris (Proximus),
Eric Van Cangh (Agoria), Jan De Blauwe (Cyber Security Coalition)

Timing : juin 2023 (date tbd)

3 Une Cyber Incident Roadmap pour une préparation optimale

Orateurs : e.a. Séverine Waterbley (SPF Économie),
Miguel De Bruycker (Center for Cybersecurity Belgium),
Nathalie Ragheno (FEB)

Timing : juin 2023 (date tbd)

4 Renforcer votre cyberrésilience : principaux points d'attention

Orateurs : e.a. Eric Van Cangh (Agoria),
Peter Craddock (Keller and Heckman LLP),
Aminata Kake (Befimmo – Commission Corporate Governance FEB),
Valéry Vander Geeten (CCB)

Timing : septembre 2023 (date tbd)

5 Récupération de données après un piratage : la meilleure façon de procéder

Orateurs : e.a. Eric van Cangh (Agoria),
Tanguy Van Overstraeten (Linklaters LLP),
Peter Craddock (Keller and Heckman LLP), Fabrice Clement (Proximus)

Timing : octobre 2023 (date tbd)

Informations et inscription

Scannez le code QR pour accéder à toutes les informations pratiques !

